

Il n'y a pas que la conscription...

Ne pardons pas le contact des réalités — Qui peut affirmer d'abord qu'on ne proposera pas la conscription et quelle fut ensuite la grande cause de nos pertes et de nos dépenses de guerre? — Sur quel terrain il faut porter la propagande et de quelle façon nous devons employer le répit que paraissent nous offrir les circonstances

Ce qui devait arriver arrive: des gens qui ne voyaient dans toute la question impérialiste que la menace de la conscription, d'autres qui ne cherchaient que l'occasion de se rassurer, se disent, devant les déclarations de MM. King, Manion, Lapointe: Il n'y a plus de raison de s'alarmer... D'autres ajoutent: Pourquoi se monter pour quoi s'exciter, à propos d'une question qui n'est pas d'immédiate actualité? Restons donc tranquilles...

Il faudrait tout de même ne pas complètement perdre le sens des plus élémentaires réalités.

Si le Canada s'engage dans une guerre extra-territoriale, qu'il fasse cause commune avec l'Angleterre, que ce soit au nom de la solidarité impériale, de la dignité de la personne humaine, du salut de la démocratie, etc., etc., quel est l'homme, qui peut, en toute certitude, affirmer que nous n'aurons pas la conscription?

Nous ne l'aurons vraisemblablement pas si la guerre ne dure pas longtemps et qu'elle ne paraisse point nécessaire au maintien des effectifs militaires; mais si la situation de 1917 se reproduit, si le volontariat apparaît insuffisant, qui peut affirmer que l'on ne décrètera pas le service obligatoire?

Après tout, la conscription ne serait que l'un des moyens de donner effet à la politique de participation: si, pour une raison quelconque, les autres moyens ne paraissent pas s'égaler à la situation, qui peut sérieusement croire qu'on ne songera point à employer celui-là?

Nous disons pour une raison quelconque, car ce n'est pas l'insuffisance du recrutement volontaire seul qui pourrait pousser à la conscription.

En 1917, plusieurs prétendent que c'est l'intervention américaine qui a surtout provoqué l'établissement de la conscription chez nous. On ne voulait pas que les Américains pussent dire: Il est odieux que nous imposions la conscription à nos gens, alors que le Canada pays britannique ne contraind pas légalement ses jeunes gens... Et nous n'entendons pas que le Canada serve de refuge aux Américains qui voudraient échapper au service obligatoire chez eux...

Une condition pareille pourrait se reproduire. Et l'on pourrait être tenté aussi d'imposer la conscription chez nous pour justifier son établissement en Angleterre.

En tout cas, la conscription reste du domaine du possible. On ne saurait sérieusement le contester.

Mais MM. King, Manion et Lapointe n'en veulent pas?

Qui vous dit que, devant les tactiques qui seraient mises en oeuvre par les impérialistes, MM. King, Manion et Lapointe ne seraient pas contraints, suivant la formule fameuse, de se soumettre ou de se démettre?

On connaît en nos pays la recette des gouvernements d'union.

Gens et choses

Comparaison

"Le moyen âge fut une époque d'obscurantisme, de superstitions, où l'erreur sous toutes ses formes avait beau jeu. Tandis qu'aujourd'hui, grâce aux progrès de la science, à l'instruction qui pénètre davantage chaque jour jusqu'aux couches sociales les plus humbles, le niveau de la vie a tous ses degrés s'est considérablement élevé."

Ainsi parlait un monsieur qui, durant la période qui s'étend du IX^e au XII^e siècles, fut l'époque de la fondation des universités, celle où la papauté atteignit son apogée, celle où la scolastique, les architectures romane et gothique inspirèrent des oeuvres qui font encore l'objet de notre admiration, telles les merveilleuses cathédrales européennes.

Mon interlocuteur oubliait aussi, en vantant les lumières de notre époque, les aventures du septième fils de Sherbrooke et les centaines de personnes qui sont chaque jour victimes de semblables charlatans à travers notre province et, j'en suis certain aussi, à travers bien d'autres provinces.

N'établissons pas trop vite de comparaison entre les siècles révolus et le nôtre, surtout en concluant à notre supériorité. L'actualité peut si facilement nous démentir!

Je m'efforçais l'autre jour sur la crédulité de mes contemporains en parcourant les colonnes d'un journal de Toronto entièrement consacré à la dénégation de la fraude et des subtilités d'industrie pour rouler les naïfs.

Ce journal citait, entre autres choses, le cas de braves gens qui se laissent prendre trop facilement par l'offre de gagner des sous à la maison, en retour d'un travail le plus souvent enfantine, à accomplir durant les heures de loisirs.

Et le journal de préciser la méthode pour attraper les nigauds. Une annonce paraît donc dans un journal, par laquelle on invite le public à adresser, par exemple, des enveloppes à domicile moyennant une rémunération spécifiée de cinq dollars la cent. La pauvre mère de famille, dont le mari est peut-être en chômage et qui a un pressant besoin d'argent, voit dans cette offre une chance inespérée. Le lendemain, elle adresse une lettre à la case postale mentionnée dans la petite annonce du journal. C'est une demande de travail. Quelques jours plus tard, la correspondante inquisite reçoit une réponse dans laquelle on accepte sa collaboration, mais à une condition: qu'elle en-

voie à la compagnie qui a tant d'enveloppes à faire adresser une somme de deux dollars pour couvrir les frais de l'achat d'une plume spéciale avec laquelle la scriptrice pourra mieux accomplir son travail!

La brave femme réfléchit un peu puis, convaincue que ce sera le début d'un bon travail, elle se décide à payer la somme promise. Elle se rend compte que la somme payée de cette dépense par le travail subséquent qu'on lui donne, expédie promptement la somme exigée en retour de laquelle elle reçoit une plume d'une valeur très inférieure au prix demandé; puis, c'est le silence et la honte.

"Maître corbeau jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus". Et, parait-il, beaucoup de personnes se laissent prendre chaque année par de tels procédés.

Dans le domaine du charlatanisme médical, les victimes sont encore plus nombreuses. Il n'y a qu'à fréquenter ces temps-ci les cours de justice, où des fraudeurs de tout acabit subissent leur procès, pour apprendre combien notre bon peuple peut de mille et une façon tomber dans les filets des plus grossiers qui lui tendent sa propre ignorance et sa propre irréflexion, aidées d'une propension à la superstition vraiment étonnante chez des catholiques.

Avant donc que de faire des comparaisons avec les âges révolus...

Je voudrais bien croire, comme mon interlocuteur de l'autre jour, que notre siècle est inondé de lumière. Devant les faits, cependant, il faut tout de même avouer qu'il reste encore quantité de coins noirs où pénètre difficilement le jour, tel le rayon de l'intelligence à travers les yeux de certains individus.

Maurice HUOT

Bloc-notes

Qu'est-ce à dire?

Il n'y a pas eu jusqu'ici d'explication raisonnable au délai que M. King mit, il y a une quinzaine, à retrouver les feuilles qui lui manquaient, lors de sa déclaration au sujet de l'attitude du Canada, advenant une guerre ou la Grande-Bretagne se verraient attaquées. On a bien entendu M. King dire, quelques jours plus tard, que s'il y avait lieu de croire que des ennemis se préparaient à jeter des bombes sur Londres, le Canada n'hésiterait pas à intervenir dans le conflit en perspective, une fois le Parlement réuni. Mais l'affaire des feuilles absentes de sa déclaration initiale est restée en plan. Un hebdomadaire ray-

Pais, il faut tout de même ne pas voir qu'un aspect du passé.

M. Lapointe répète que la conscription de 1917 fut une effroyable erreur.

D'accord.

Mais la conscription, si elle a suscité des haines, des rancœurs et des divisions particulières, ne compte tout de même que pour une assez médiocre part dans les conséquences générales de la guerre.

Si nous avons aujourd'hui une dette effroyable, et qui compromet si gravement notre effort économique: si nous comptons tant de morts et d'invalides, tant de pensionnaires aussi, c'est d'abord et surtout le fait de ce qu'on a appelé le volontariat.

Une deuxième intervention hors du Canada, qu'elle implique ou non le service obligatoire, produirait, du point de vue pertes humaines et charges financières, le même résultat que la conscription.

Il convient de ne pas l'oublier. Peut-être aussi faudrait-il se demander dans quelle mesure le service volontaire fût et resterait volontaire.

A vingt-cinq ans de distance tout près, je revois et j'entends encore les deux pauvres diables qui descendaient un après-midi l'escalier du Champ de Mars, derrière l'hôtel de ville, et qui se disaient: Ah! oui, Un Tel déconseille l'excès; mais je voudrais bien voir ce qu'il ferait à notre place, s'il lui fallait choisir entre l'excès et la faim...

Nous prions ceux qui ne parlent que de conscription de songer qu'en cas de guerre, des milliers de pauvres diables pourraient être accusés à cette sorte de volontariat...

Non! le seul moyen de prévenir, non seulement la conscription, mais le volontariat imposé par la faim, et d'énormes sacrifices, — qui peuvent pour des années ruiner notre pays, — c'est de combattre l'idée même de la participation aux guerres extra-territoriales: c'est de combattre le principe même de la solidarité militaire des pays d'Empire.

Nous allons probablement avoir une période de répit. Profitons-en, non seulement pour faire de la propagande dans nos milieux, où la cause est à peu près gagnée, mais pour nouer des relations dans les milieux de langue anglaise, pour collaborer à la fédération de toutes les forces proprement canadiennes.

Ayons bien soin aussi de ne pas nous laisser pousser sur un terrain trop étroit, où ne pourraient facilement trouver place les Canadiens d'autre origine.

C'est au nom du Canada tout entier et de ses intérêts propres; c'est au nom de tous les Canadiens, quel que soit leur sang, qu'il faut mener la campagne.

Sur ce terrain, nous pouvons tous, fraternellement, nous donner la main et nous épauler.

Omer HEROUX

Yorkais, Time, qui prétend avoir un tirage d'au delà de 500,000 exemplaires, imprime dans sa livraison du 3 avril, parue il y a déjà quelques jours, cette singulière explication de l'incident: "Comment se fait-il que le premier ministre ait pris 45 minutes à trouver les pages qui lui manquaient? Il devait en avoir quelque part des copies? La réponse à ces questions, bien que les députés canadiens ne l'aient pas eue, la voici: pris de scrupules quant à ce qu'il disait, M. King employa les trois quarts d'heure que l'on sait à téléphoner à Londres, au Foreign Office, le texte complet de sa déclaration, et à s'informer si la promesse d'aide à la Grande-Bretagne qu'il y faisait était assez explicite. On lui répondit oui, après quoi il se hâta de retourner à la Chambre pour la lire. Ainsi le premier ministre King passa-t-il du côté impérialiste, qu'on premier abord il désirait vivement fuir" (Time, 3 avril, page 22). Time n'a pas la réputation d'être toujours véridique et documenté à fond. Il donne assez souvent de simples rumeurs pour la vérité. Dans le cas présent, il parle du Foreign Office, Or si M. King a téléphoné à Londres, comme le prétend Time, il n'a pas dû s'adresser au Foreign Office, car celui-ci n'a guère à faire avec la politique canadienne. M. King aurait plutôt lu sa déclaration au premier ministre même, M. Chamberlain, ou encore à M. Macdonald, au ministère des relations avec les Dominions. L'erreur du Time à ce sujet est évidente; cela inspire des doutes sérieux quant au bien-fondé du reste de son information, même si elle paraît quelque peu plausible.

Après Londres, Paris, le Vatican, La Haye, Varsovie, trente autres capitales diplomatiques de l'Amérique et de l'Europe ont reconnu depuis plusieurs semaines le gouvernement nouveau de Madrid qui a remplacé celui des Rouges, tombé ignominieusement des l'abandon de Barcelone par Negrin et ses caudataires communistes à la solde de Moscou. On a annoncé samedi que Washington, à son tour, vient de reconnaître Franco; cela fait que tout le monde d'influence anglo-saxonne, ou à peu près, a pris la décision de conformer sa conduite aux faits et de lâcher définitivement les Rouges d'Espagne en fuite. L'Irlande, l'Australie, se sont déjà prononcées. Il y a de semaines, à l'heure présente, il ne reste plus, à vrai dire, parmi les nations d'Europe et d'Amérique, que la Russie, le Mexique et le Canada à tirer d'arrière. Nous vivons vraiment en belle compagnie... On comprend

que les Rouges du Mexique et de la Russie s'abstiennent. Car enfin, à Madrid, à Valence, à Barcelone, c'est le gouvernement de leurs amis qui s'est effondré. — gouvernement mis au pouvoir par l'or russe, et soutenu, aidé dans une certaine mesure par le Mexique bolchevisé. Mais le Canada, le Canada? Les Rouges sont-ils ici encore assez influents pour immobiliser et paralyser le gouvernement King? Ou faut-il croire que les choses d'Espagne ne l'intéressent pas du tout? Le consul d'Espagne à Montréal, jadis nommé par les Rouges, a déclaré attendre que notre gouvernement reconnaisse le nouveau régime de Madrid pour céder sa place. Il est l'un des derniers représentants, en Amérique, du gouvernement supprimé depuis des semaines. Que fait notre ministère? On croirait pourtant, à lire les discours récents de nos ministres, qu'ils s'occupent un peu des affaires d'Europe. L'Espagne ne serait-elle plus en Europe? Et l'Espagne ne serait-elle pas une cliente éventuelle du Canada avec laquelle il faudrait tâcher de nouer au plus tôt des relations? M. King n'est pas un ministre des Affaires extérieures très pressé de bouger, semble-t-il surtout dans le cas de l'Espagne. Quelle influence le distrait ou le fait tirer d'arrière? N'obéit-il qu'à son tempérament de temporisateur?

Comme les élections fédérales s'en viennent pour l'automne prochain, à moins d'événements imprévus qui les retardent, une nuée de potins monte à l'horizon politique. M. Lapointe s'en irait à la Cour d'appel, M. Adélard Godbout passerait au Sénat, remplaçant M. le sénateur Fortin, mort il y a presque deux ans, M. Damien Bouchard irait remplacer au Sénat, de son côté, M. Rodolphe Lemieux, mort il y a un an et demi, M. J.-N. Francoeur passerait à la Cour d'appel, M. Georges Bouchard, député de Kamouraska, deviendrait sous-ministre adjoint à l'Agriculture, M. le député Lafard deviendrait chef de l'organisation libérale dans notre province, et M. J.-E. Perrault, ou M. Cardin, ou le général Fiset iraient à Spencer-Wood, etc. Il y a du vraisemblable, et aussi de l'in vraisemblable dans ces rumeurs préélectorales. M. Ernest Lapointe, s'il le voulait, pourrait s'en aller au plus haut tribunal du pays, à la Cour suprême, car c'est d'ordinaire là que vont les ministres de la Justice démissionnaires. M. Lapointe n'a pas l'idée de sortir de la politique active; il l'a fait nettement entendre à la grande réunion de Québec où l'on célébra ces semaines-ci le trentecinquième anniversaire de son entrée dans la vie publique. On ne voit pas du tout au reste, à l'heure présente, qui pourrait convenablement le remplacer dans le ministère King, ainsi qu'à la tête du parti libéral québécois. Il n'y a personne. On voit bien par contre M. Godbout s'en aller au Sénat. Il y serait à sa place. On y voit moins bien M. Bouchard, dont le départ de Québec en même temps que M. Godbout laisserait l'opposition libérale dans l'obligation de se trouver un troisième chef en trois ans, choix difficile à faire, changement peu opportun, après la troisième session d'une Assemblée dont le terme n'est de cinq ans. La sortie de M. J.-N. Francoeur de la vie publique paraît d'autant plus vraisemblable que M. Francoeur, vieux routier, de la Chambre québécoise, n'a pas encore pris à Ottawa la place que ses amis s'attendaient de lui voir prendre. M. Lafard a bien plus droit au Sénat que MM. Godbout et Bouchard, il connaît bien mieux qu'ils ne peuvent les connaître la politique fédérale et les grandes questions qu'on y traite. La nomination d'un lieutenant-gouverneur à Québec, qui se serait faite ces mois-ci, si le roi ne devait venir au Canada en mai, ira vraisemblablement à septembre; ce fait arrivera n'importe quel d'ici là. Entre temps M. Berrault paraît le candidat le plus favorisé, d'autant qu'il connaît la politique provinciale mieux que les autres dont on a déjà parlé, et qu'il a longtemps vécu à Québec, où il fut plusieurs années, d'ici le temps que toutes les nominations dont il est question se fassent, il y aura toutes sortes de changements un peu partout et qu'à l'automne, le moment venu de faire un choix, il aura surgi de nouveaux candidats. Toutes ces places sont bonnes à prendre et les temps sont fort agités.

G. P.

Election générale au Danemark

COPENHAGUE, Danemark, 3. (A. P.) — C'est aujourd'hui que se tient l'élection générale au Danemark. Les électeurs choisissent aujourd'hui leurs représentants à la Chambre basse et à la Chambre haute en vertu d'une nouvelle constitution qui vient d'entrer en vigueur. On se demande surtout quel succès vont obtenir les candidats de la minorité allemande et des nazistes danois dans le Schleswig-nord,

M. Lebrun sera candidat à l'élection présidentielle de mercredi prochain

On croit que sa réélection ne sera qu'une formalité

Il paraît assuré de la majorité du Sénat et de la Chambre des députés

PARIS, 3 (A.P.) — Le premier ministre Edouard Daladier a annoncé aujourd'hui que le président Albert Lebrun sera de nouveau candidat à l'élection présidentielle de mercredi prochain. Le premier ministre a eu un entretien ce matin avec le président, qui a consenti à se laisser de nouveau porter candidat quand l'Assemblée nationale se réunira à Versailles. Les chefs du gouvernement désiraient la réélection du président en raison de l'incertitude de la situation internationale, mais il avait jusqu'ici manifesté le désir de se retirer de la vie publique. On croit que la réélection de M. Albert Lebrun à la présidence de la république pour un nouveau terme de sept ans ne sera qu'une formalité car la plupart des autres candidats ont laissé entendre qu'ils se retireraient si le président décidait de poser sa candidature. On estime qu'il est assuré de la majorité du Sénat et que le premier ministre Daladier lui assurera une majorité à la Chambre des députés. On sait que l'Assemblée nationale, qui élit le président, se compose des membres des deux Chambres.

Un prêt britannique à la Roumanie pour son réarmement

Un front contre l'agression allemande, non contre l'Allemagne elle-même

LONDRES, 3 (A.P.) — Le gouvernement britannique a révélé aujourd'hui qu'il est disposé à consentir un prêt à la Roumanie pour son réarmement. C'est le sous-secrétaire aux affaires étrangères, M. Richard Butler, qui a fait cette déclaration à la Chambre des Communes.

On répète dans les milieux bien informés que la Grande-Bretagne a offert à la Roumanie une garantie de même nature que celle qu'elle vient de donner à la Pologne.

LONDRES, 3 (C.P.) — Le ministre des affaires étrangères, lord Halifax, a déclaré aujourd'hui à la Chambre des lords que rien n'est plus éloigné de la vérité que les affirmations de l'Allemagne à l'effet que la Grande-Bretagne cherche à l'encercler. La Grande-Bretagne cherche à constituer un front contre l'agression allemande, a-t-il dit, mais non contre l'Allemagne elle-même. Les voisins de l'Allemagne ne sauraient ignorer les leçons du passé et c'est là la raison de leur collaboration.

Belgique

Le parti rexiste subit une écrasante défaite

Degrelle est cependant au nombre des élus — Le parti naziste n'a pas réussi à faire élire un seul candidat — Gains des partis catholique et libéral

Bruxelles, 3 (AP) — Le parti rexiste a subi une écrasante défaite à l'élection générale qui s'est tenue hier en Belgique: il a perdu 17 des 21 sièges qu'il détenait à la Chambre des députés et 7 des 12 sièges qu'il détenait au Sénat. Le chef du parti rexiste, M. Léon Degrelle, est cependant au nombre des élus: il paraissait prévoir la défaite de son parti car il a déclaré le 11 mars dernier: La question de savoir combien d'entre nous entreront dans l'antre des politiciens importe peu: il est nécessaire de procéder à des solutions énergiques. Le parti naziste qui a présenté des candidats dans les cantons d'Eupen et de Malmédy qui ont été cédés à la Belgique par l'Allemagne en vertu du traité de Versailles, n'a pas réussi à faire élire un seul candidat.

Le parti catholique a gagné 10

sièges à la Chambre et 4 au Sénat. Le parti libéral a gagné également 10 sièges à la Chambre et 5 sièges au Sénat. Le parti socialiste a perdu 6 sièges à la Chambre et 4 au Sénat tandis que les communistes ont gardé ce qu'ils avaient à la Chambre en ne perdant qu'un siège au Sénat.

Voici quelle sera la composition de la Chambre qui se compose de 202 députés: catholiques, 73; socialistes, 64; libéraux, 33; nationalistes flamands, 17; communistes, 9; rexistes, 4; technocrates de Frensens, 1; association des anciens combattants, 1. La composition du Sénat ne sera connue que plus tard car, si 101 des 167 sénateurs, sont élus au suffrage universel, 44 autres sont désignés par les conseils provinciaux et 22 autres par les sénateurs eux-mêmes.

L'indépendance du Liechtenstein

Vaduz, Liechtenstein, 3 (A.P.) — Quarante-vingt-cinq pour cent des électeurs de la minuscule principauté de Liechtenstein ont manifesté leur opposition à l'annexion à l'Allemagne et leur désir de conserver leur indépendance en signant une déclaration que la Ligue patriotique du Liechtenstein a fait circuler de sa propre initiative. La principauté de Liechtenstein, qui est enclavée entre la Suisse et l'Autriche devenue allemande, compte une population d'environ 12,000 âmes d'origine allemande établie sur un territoire de 65 milles carrés; les impôts sont si peu élevés que la principauté est devenue le siège social de plusieurs des plus importantes sociétés de gestion de l'Europe.

Défaite japonaise au sud de Canton

Hong-Kong, 3 (A.P.) — On apprend de bonne source que les troupes chinoises qui opèrent dans la Chine du Sud viennent d'infliger une défaite aux Japonais au sud de Canton, leur faisant 3,000 morts ou prisonniers. Il s'agit d'une offensive lancée par surprise après l'arrivée de deux divisions de renfort du Kouangsi. Cette victoire aurait arrêté l'offensive japonaise vers le sud de la province de Kouangtoun.

M. Théotime Bonhomme meurt à 81 ans

Il était l'un des pionniers de la région Ottawa et l'un des industriels les plus estimés de sa région

Papineauville, 3. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Théotime Bonhomme qui a succombé à une courte maladie.

M. Bonhomme était l'un des industriels les plus connus et les plus estimés de la région d'Ottawa. Né à l'île Perrot en 1858, il s'établit à Papineauville en 1882 et y débuta dans la fabrication de meubles. En 1892, il se lança dans le commerce du bois de sciage. Il fonda en 1896, la Papineauville Lumber Co., dont il a toujours été le président.

Il fut le pionnier de l'électricité et du téléphone sur la Gatineau. Fondateur de la Manitowick Electric Company, il resta président de cette compagnie jusqu'à sa vente à la Gatineau Power. En 1927, il fonda la Blanche River Power Company et construisit une usine électrique. Il conserva la présidence de cette société jusqu'à la vente à la Gatineau Power.

En 1928, il établissait à Papineauville une crèmerie qui est devenue l'une des plus importantes de la province.

Il était le fondateur de la Villager Lumber Company de Montréal et le propriétaire des aquesques de Papineauville, Plaisance et Anger. Ce dernier aquesque, il l'avait acheté malgré son grand âge, il y a deux ans seulement.

M. Bonhomme s'est toujours occupé de politique municipale et a

été à plusieurs reprises maire de Papineauville. Il s'est occupé aussi de politique fédérale et a donné son appui aux campagnes de l'ancien député de Labelle, M. Henri Bourassa. Il était actionnaire-fondateur Devoir.

M. Bonhomme laisse pour pleurer sa perte Mme T. Bonhomme, de Papineauville, sa femme; Mme Joseph Raby, de Papineauville, (Edma), Mlle Irène Bonhomme, de Papineauville; Germaine (Mère Marie de Bonne-Espérance, des Soeurs de Marie-Réparatrice); Mlle Romée Lalonde (Jeanne), de Sainte-Rose de Lima, ses filles; M. J.-R. Bonhomme, marchand de bois de Montréal; M. Lionel Bonhomme, de Maniwaki; M. Gérard Bonhomme, de la Gatineau Power Co., M. Paul Bonhomme, de Papineauville, gérant de la Papineauville Lumber, ses fils. Lui survit également, une sœur, Mme Bourdon (Adeline Bonhomme), de Ville-Emard, Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi, à dix heures, à Papineauville.

Le Devoir prie Mme Bonhomme et sa famille d'agréer l'expression de ses vives sympathies.

M. Beck à Londres

Londres, 3 (A.P.) — Le ministre des affaires étrangères de Pologne, le colonel Joseph Beck, est arrivé à Londres vers les 4h. 30 cet après-midi. Le ministre anglais des affaires étrangères, lord Halifax, est allé l'accueillir à la gare avec les membres de la légation polonaise à Londres. La police avait pris des mesures extraordinaires de précaution.

Pour le chômage aux États-Unis

Washington, 3. (A.P.) — Un sous-comité des subsides du Sénat a refusé aujourd'hui d'augmenter les crédits de \$100,000,000 pour les travaux de chômage votés par la Chambre des Représentants. On sait que le président Roosevelt avait demandé une somme de \$150,000,000. Les membres du comité ont laissé entendre que la somme pourrait fort bien être encore réduite.

Le carnet du grincheux

Bouts rimés:

Olympion rageait,
Car sans trêve, il neigeait!
Nuit et jour, incessants,
Tombaient les flocons blancs:—
La Ville tout entière
Jusqu'au sommet du mont,
Couverte d'un suaire
Aussi lourd que du plomb,
Geignait.
Et sans cesse il neigeait!
—En verrai-je la fin,
Enfin?
Mugit notre Polon,
Quatrième du nom;
Mais l'écho lui répond:
—Non!
Plutôt que de te lamentar
Tu ferais mieux de pelletter.

A la radio, hier, le "major" Bowes demandait à l'un de ses artistes d'occasion si c'est bien une pièce de Bach, de "Johann Sebastian" Bach, qu'il a l'intention de jaxzer. L'autre répond sans hésiter: That's the bird, major. Du Bach chez le "major" Bowes: Margaritas ante porcos.

Le ministre des Finances annoncerait dans son prochain budget l'entrée en franchise des kilts, c'est-à-dire des jupes écossaises. Voilà qui va en faire un gras de jambe à ceux qui ne sont pas Écossais.

Où sont les neiges d'antan? N'y pensons plus, il y a bien assez de celles d'hier et d'aujourd'hui, qui resteront dans nos rues jusqu'à la fonte et même au delà.

En somme, l'administration municipale aurait bien tort de nettoyer les rues, puisqu'il neige toujours.
Le Grincheux

Le discours du chancelier Hitler au lancement du "Von Tirpitz"

"Si un peuple se sent le goût de mesurer sa force à la nôtre, qu'il ne se gêne pas" — L'axe Rome-Berlin — Le traité avec l'Angleterre — Si non aimés, respectés

"Congrès de la paix" à Nuremberg

Wilhelmshaven, Allemagne, 3. (A.P.) — Voici les principaux points d'un résumé préparé par l'Associated Press du discours prononcé, samedi, par le chancelier Hitler, lors du lancement du navire de guerre Von Tirpitz.

Comme on pouvait s'y attendre, le Führer a fait des déclarations très énergiques, et même bellicieuses.

Le discours d'Hitler a atteint son point culminant lorsque le chancelier s'est écrié: "J'ai armé l'Allemagne jusqu'aux dents. Lorsque les autres pays parlent sans cesse de rétrograder, je veux leur dire: Vous n'avez pas la force de continuer dans cette voie et j'ai la conviction que nous pourrions aller plus vite que tous les autres. Aucune puissance sur la terre ne pourra plus nous enlever nos armes par de belles phrases. Si plus creuses encore que belles, si un peuple, toutefois, se sent le goût de mesurer sa force à la nôtre, qu'il ne se gêne pas. Le peuple allemand est capable de le rencontrer n'importe où et n'importe quand. Et nos amis pensent comme nous. Partout où se trouve le grand Etat totalitaire avec lequel nous sommes étroitement unis, en dépit de tous les journalistes qui perdent leur temps à chercher des fissures inexistantes dans l'axe Rome-Berlin. Cet axe est l'instrument politique le plus naturel qui existe dans le monde".

Ailleurs, le chancelier dit: "Nous ne pensons pas à faire la guerre aux autres peuples, mais nous voulons qu'ils nous laissent la paix. Le Reich ne se laissera pas intimider et il n'endurera pas une politique d'encerclement par ses ennemis".

Le traité avec l'Angleterre

"J'ai déjà signé un traité avec l'Angleterre, continue Hitler. Ce traité est basé sur le désir sincère que nous avons de ne jamais être obligés de nous battre contre l'Angleterre. Mais ce désir doit être réciproque. Si ce désir de paix n'existe plus en Angleterre, les conditions sans lesquelles cet accord ne peut durer, cessent par le fait même".

Pas aimés, mais respectés

Dans sa péroraison, le chancelier Hitler s'exprime ainsi: "Nous ne sommes peut-être pas aimés à l'étranger, mais nous y sommes respectés: c'est ce qui compte. Nous avons donné beaucoup à l'Europe centrale. Nous lui avons donné une paix que protégera la force allemande. Et aucune puissance au monde ne pourra briser cette force, nous en prenons l'engagement solennel. Nous allons enfin prouver que deux milliards des nôtres ne sont pas morts en vain durant la Grande Guerre. Leur sacrifice nous a sauvés. Et si cela devient nécessaire, nous saurons, nous aussi, nous sacrifier comme eux. Que le monde entier comprenne bien cela. Les peuples peuvent faire des pactes et des déclarations tant qu'ils voudront. Pour ma part, je n'ai pas confiance en des morceaux de papier, mais j'ai foi dans la nation allemande".

Avis de décès

FOLEY. — A son domicile, 910 avenue Dunlop, Outremont, samedi, le 1er avril 1939, est décédée Frances Mary MacCann, épouse bien-aimée de Dante F. Foley et mère de M. l'abbé George A. Foley, de l'église St. Charles, Outremont, de Mlle Corda C. Wilfrid J. Frank, de Mlle Estelle, de Mme James D. Altman, Jr. et de son frère M. H. J. McCann, de Sydney, N.-E.

Les funérailles auront lieu mardi matin, le 4 avril. Le convoi funéraire partira de l'adresse ci-dessus mentionnée, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Raphaël, angle de l'avenue Lajoie et du chemin Deacon, Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

NECROLOGIE

BEAUCHEMIN — A Montréal, le 30, à 67 ans, Mme Albert Beauchemin, née Lydia Lamarche.
BEAULIEU — A Montréal, le 31, à 63 ans, Mme Honorine Beaulieu, née Arlida Hubert.
BOURBONNIERE — A Montréal, le 30, à 83 ans, Mme Henri Bourbonniere, née Bernadette Germain.
BOULANGER — A Montréal, le 30, à 35 ans, Gertrude Sigouin, épouse de Rodolphe Boulianger.
CHARIET — A Montréal, le 31, à 77 ans, Mme veuve Narcisse Chariet, née Octavie Duval.
COLLIN — A Montréal, le 30, à 66 ans, Narcisse Collin.
DELOREME — A Montréal, le 31, à 75 ans, Mathilda La Brade, épouse de Joseph Delorme.
GIGUERE — A Montréal, le 31, à 82 ans, Mathias Giguère, époux de feu Adeline St-Onge.
GODIN — A Montréal, le 31, à 64 ans, Alfred Godin, époux de feu Irène Valliquette.
GRAVEL — A Montréal, le 30, à 72 ans, Céline Bertrand, veuve de Théodore Gravel.
JETTE — A St-Hubert, le 30, à 71 ans, Mme Adèle Jette, née Éléonore Neveu.
LISI — A Montréal, le 31, à 51 ans, Philomène Lisi, épouse de Gennaro Lisi.
MORIN — A Montréal, le 31, à 54 ans, Arthur Morin, époux de Stéphanie Dupuis.
MCGINNIS — A Montréal, le 30, à 93 ans, Joseph McGinnis, époux de feu Malvina Leblanc.
ROMBACH — A Montréal, le 23, Mlle Céline Rombach.
SENECAL — A Montréal, le 31, à 76 ans, Calixte Sénécal, époux d'Édith Marchand.
TREMBLAY — A Montréal, le 30, à 69 ans, Camille Tremblay.
VIAU — A Outremont, le 31, à 55 ans, Théophile Viau, époux d'Éliane Dalbec.
VIAU — A Montréal, le 31, à 61 ans, Joseph Viau, époux de Georgianna Benoit.

M. Paul Gouin s'oppose à la conscription

Le chef de l'A. L. N. déclare, dans une causerie à Radio-Canada, que le tragique exemple de 1914 devrait nous mettre sur nos gardes — La Législature de Québec devrait protester officiellement contre la conscription et contre toute participation aux guerres de l'Empire — L'A. L. N. mettra sur les rangs 90 candidats, aux prochaines élections provinciales — Toute entente entre l'Action Libérale Nationale et le parti libéral Godbout-Bouchard "est politiquement, intellectuellement et moralement impossible"

Voici un résumé substantiel de la causerie prononcée, hier soir, à Radio-Canada, par M. Paul Gouin, chef de l'Action Libérale Nationale. M. Gouin a insisté particulièrement sur le problème de la conscription et sur l'organisation de la prochaine campagne électorale provinciale de l'A. L. N.

Les adversaires de l'Action Libérale Nationale, dit M. Gouin, répètent la rumeur que c'est un mouvement qui n'est qu'un "feu de paille" et qu'il lui sera impossible de mettre 90 candidats sur les rangs lors des prochaines élections provinciales. La "vieille gang rouge" ajoute que tout va s'arranger, qu'il y aura une entente entre l'Action Libérale Nationale et cette société politique anonyme, MM. Godbout, Bouchard et Cie, autre pré-nom sous lequel se cache la dictature économique. Ces messieurs de l'ancien régime, dit M. Gouin, sont seuls responsables de la chute de leur parti; ils n'ont rien appris ni rien oublié. Leurs successeurs non plus. Des deux côtés, mêmes manœuvres, même désir de tromper l'opinion publique, au lieu de l'éclairer, de l'éduquer. Mais si les politiques, rouges ou bleus, n'ont rien appris ni rien oublié, la masse des électeurs a compris la leçon de choses que les dernières années leur ont enseignées. Et parce qu'il en est ainsi, les uns perdront leur espérance de reprendre le pouvoir; les autres, le pouvoir lui-même.

La prochaine campagne

Vu la collaboration de tous les citoyens bien pensants, l'Action Libérale Nationale présentera 90 candidats. Ce n'est pas une promesse en l'air, dit M. Gouin. Où l'Action Libérale Nationale prendra-t-elle l'argent pour accomplir cette mission? Orateurs et organisateurs travaillent gratuitement. Et ceux qui en ont les moyens, paient leurs dépenses de voyage. Les frais de réunions publiques sont assumés par les comités locaux de l'Action Libérale Nationale, c'est-à-dire, par les souscriptions individuelles de ses partisans. Il en est de même de ses émissions radiophoniques, de l'impression de la papeterie et de 125,000 copies du manifeste. En somme, ce qui coûterait à ses adversaires \$100,000, ne coûte rien à l'Action Libérale Nationale, dit M. Gouin.

Pas d'entente avec le parti libéral

Dans plusieurs comités, les candidats se chargeront eux-mêmes de leurs dépenses. Dans un grand nombre d'autres comités, les frais d'élections seront payés par des groupes d'électeurs. Des amis de la cause, mettant en commun leurs ressources financières, fourniront les sommes nécessaires. M. Gouin promet d'aider financièrement lui-même dix comités. L'A. L. N. sera en mesure de présenter 90 candidats, sans entente avec l'A. L. N. et MM. Godbout, Bouchard et Cie.

"Cette entente est politiquement, intellectuellement et moralement impossible", déclare M. Gouin. Il est inutile d'espérer la réalisation de réformes fondamentales par l'intermédiaire de la "vieille gang libérale", toujours en place. Les mêmes personnes dominent le parti libéral, dit M. Gouin, Godbout, Bastien, Rochette, Dugas, Turcotte, Nicol et Marchand. Les organes sont les mêmes qu'autrefois: MM. Tellier, Beauregard, Perrier, etc., etc.

M. Gouin déclare ne pouvoir collaborer avec des hommes dont il ne partage ni les idées politiques ni la mentalité, si respectables soient-ils. Ils n'ont pas évolué et sont toujours partisans du laisser-faire économique, tout comme leur successeur et allié naturel, M. Duplessis.

Les mêmes hommes

Il est vain de croire que MM. Godbout, Bouchard et Cie ont changé de mentalité, qu'ils appliqueraient les réformes contre lesquelles ils ont voté dans le passé. Un discours prononcé le 2 août 1936, par M. Oscar Drouin, en fournit une preuve éclatante. "Ces messieurs", disait M. Drouin, ont fait une volte-face absolue au sujet de certaines réformes qu'ils combattaient jadis. Ils ont changé de peau, nous disent-ils aujourd'hui, pardonnez-nous nos fautes passées et laissez-les nous le pouvoir. Nous réaliserons ce que nos adversaires préconisent depuis plusieurs années." Et M. Drouin ajoutait: "Toutes les mesures que j'ai préconisées pour briser les trusts... ont toujours eu comme adversaires, outre M. Taschereau, MM. Godbout, Rochette et Côté, etc." Ses collègues du parti national ont exprimé à maintes reprises une opinion semblable.

M. Gouin et la conscription

Quant à la conscription, M. Paul Gouin a déclaré: "Je suis catégoriquement opposé à la conscription. Je l'ai déclaré, il y a déjà quelques années, soit le 1er août 1937, à l'Assomption, je suis également opposé à toute participation aux guerres ou à la défense de l'Empire". Il importe, pour faire échec à l'attitude du parlementaire, que la province de Québec se prononce contre la conscription. Une campagne dirigée uniquement dans ce sens serait insuffisante. "Malgré les déclarations des chefs fédéraux, on n'en continuera pas moins à préparer ce que l'on est convenu d'appeler la "défense du Canada", politique qui, si l'opinion publique et nos gouvernants fédéraux ne réu-

gissent pas, se transformera inévitablement en une participation aux guerres et à la défense de l'Empire".

Le tragique exemple de 1914

Et au bout de cela, c'est la conscription. "Souvenez-vous du tragique exemple de la Grande Guerre. En 1914, il ne devait pas y avoir de conscription. Elle nous fut imposée non pas par un gouvernement libéral, mais par un gouvernement d'union, par la force des choses, comme continuation inévitable de notre contribution volontaire." Il en sera de même aujourd'hui. Sous les pressions de nos impérialistes, les armements pour la défense du Canada deviendront une politique d'armements pour la défense de l'Empire. "Il faut se hâter de réagir avant qu'il ne soit trop tard. Il faut que s'organise la résistance aux menées de ceux qui, parce qu'ils appartiennent à la "génération des morts", n'ont pas peur de la mort... pour les autres. Il faut qu'une opinion publique calme, mais ferme et énergique, dicte leur conduite à nos représentants à Ottawa." Un mouvement d'une telle importance ne doit pas devenir une question de races. Il faut rallier à cette campagne l'appui de l'élément anglo-saxon qui est opposé à la conscription et à notre intervention dans les guerres de l'Empire.

M. Duplessis et la conscription

"M. Duplessis, comme chef du gouvernement de la province, avait en mains une arme puissante. En faisant adopter par la Législature de Québec une résolution protestant contre la conscription et contre toute participation aux guerres de l'Empire, il aurait donné à cette campagne un caractère officiel qui aurait singulièrement contrecarré les menées des impérialistes. M. Duplessis s'est dérobé à ce devoir de défendre, par tous les moyens constitutionnels et autres qu'il a à sa disposition, la population et la jeunesse de cette province. J'ose espérer qu'il se ravivera en temps utile."

M. Gouin conclut: "Quant à moi, je suis fier de dire à notre jeunesse qu'elle peut compter sur moi; je me ferai un honneur de la défendre suivant les moyens que j'ai actuellement à ma disposition."

M. Paul Gouin continuera son exposé, à Radio-Canada, dimanche soir prochain, 9 avril, à 7 heures.

La "Journée d'étude" de la J.T.C.

"L'action spirituelle" et "l'action sociale"

Malgré une température maussade, tous les militants de la Jeunesse Technique catholique se sont rendus, dès hier matin, à 9 heures, à l'église Saint-Alexandre, pour assister à la messe d'ouverture de la "Journée d'étude" de la J.T.C.

Immédiatement avant la messe, il y eut une méditation faite en commun sous la direction spirituelle de R. P. Dunn, S.J.

Le R. P. Dunn montra aux militants de la J.T.C. que leur vie ne devait pas se consacrer uniquement à manipuler la matière inerte, mais aussi et surtout à regarder en face les réalités de la vie. Et donnant comme modèle le Christ, il fit comprendre à tous la leçon que donne le Divin Modèle et la nécessité dans laquelle nous nous trouvons tous de mettre cette leçon en pratique. Le vie du militant doit être une vie de sacrifice, de pénitence, de prière et de dévouement.

La messe fut dite par Mgr Chaumont. Après l'évangile, M. l'abbé Gingras, aumônier de la J.T.C., remercia Mgr Chaumont et lui dit combien sa présence mettait de joie dans tous les coeurs et faisait oublier les peines et les misères qui jalonnent toute une année de travail dans l'action catolique. Il y eut ensuite communion générale.

Après un déjeuner préparé et servi par les militants de la J.T.C., les membres se réunirent pour leur première séance d'étude qui débuta par une allocution du président général de la J.T.C., M. Claude de Guise.

Le rapport que présenta ensuite le secrétaire général, M. Maurice Archambault, révéla ce que fut l'année de la J.T.C. Une année fructueuse à tous les points de vue, une année qui donne droit d'attendre beaucoup de l'avenir.

Le sujet principal de la matinée d'étude était le suivant: "L'Action spirituelle". Ce sujet fut traité par les militants comme suit: 1er point: "L'Unité d'action", par M. Valade; 2e point: "La méthode à suivre", par M. Cadieux; 3e point: "L'importance de la prière", par M. Fortin, dans une improvisation remarquable, montra la nécessité et la beauté pour un militant de ne faire qu'un avec le Christ. Enfin, le dernier point du sujet: "Le militant, instrument de conquête", fut traité sous une forme récréative, mais des plus instructives par le R. P. Caron, aumônier de la section nord de la J.T.C.

L'horaire de la matinée est bien rempli, mais on ne veut pas se quitter sans entendre Mgr Chaumont, qui, président la séance d'étude, donna une fois de plus une preuve de sa sollicitude et de son affection pour la J.T.C. Ce dernier

parla de ce que doit être la vie du militant et laissa comme mot d'ordre: "En avant dans la campagne pour les bonnes lectures!"

Séance de l'après-midi

A deux heures trente, nouvelle séance d'étude. Le sujet est l'"Action sociale". Les exposés sur "La Conception chrétienne du travail" et "La fécondité du travail" furent faits par le président de Guise, M. Morand et le R. P. Gingras, aumônier diocésain.

Ce travail achevé, le cercle se divisa en deux commissions chargées toutes les deux d'étudier différentes questions relatives au travail. Cette division ne dura qu'un temps, car peu après tous les militants se retrouvèrent pour mettre en commun le fruit de leurs études respectives et tirer ensemble les conclusions pratiques.

La journée se termine à l'église, au pied du Saint Sacrement, pour assister à la bénédiction et à la promesse des nouveaux militants. Immédiatement après le salut, le R. P. Roy, fondateur de la J. O. C., apporte un fraternel salut de la J. O. C., l'hommage de sa haute considération, et dit combien la J. O. C. compte sur la J.T.C.

On se quitte en emportant le mot d'ordre qu'a donné Mgr Chaumont: "Militant, sois apôtre! Sacrifie-toi! Dévoue-toi!"

Au conseil municipal

Riposte du maire au "Comité des citoyens" — Nouvelle demande à Québec pour clore l'exercice fiscal en cours — Pour acquiescer l'ancien emplacement de l'église Saint-Louis-de-France — Nouveau directeur des incendies

Le conseil municipal a tenu une séance samedi midi. Le maire y a attaqué le Comité des citoyens. Peu après l'ouverture de la séance, M. Houde a signalé la distribution d'un bulletin de ce comité, et il a reproché aux membres de cette organisation de se cacher. Nous sommes au blanc, dit-il, en butte aux attaques de la plupart des journaux, à la suggestion du comité des citoyens qui se cachent. Ceux qui nous attaquent devraient d'abord divulguer leurs noms. Je crois qu'il y a dans le comité des noms que nous pourrions nous aussi mettre au blanc dans les journaux.

Il a ajouté: Quand le comité insinue que les échevins dans la question des marchés sont en train de vendre leur vote, je crois que le devoir du comité est de sortir du bois, de dire qui sont ceux qui paient ses dépenses, les annonces dans les journaux, ces bulletins qu'on distribue. Nous sommes prêts à fournir des explications sur tous les problèmes municipaux qui intéressent ces messieurs.

Je préviens le conseil de ville que le Comité des citoyens qui nous attaque sournoisement veut nous mettre en assez mauvaise posture pour pouvoir réclamer à la Législature la nomination d'une commission pour administrer Montréal par-dessus la tête des échevins. Le comité a subi sa défaite à la dernière élection, il n'a pas le droit de nous faire passer pour un conseil de ville qui n'est pas respectable. La question de la neige n'est pas plus grave cette année que les années dernières. Mais le comité a subi une défaite qu'il ne peut pas digérer. Je ne crois pas que la population de Montréal soit prête à se soumettre à la dictée de gens qui sont responsables dans bien des cas de la situation dangereuse où se trouve une grande partie de cette population qui chôme. On cherche à faire voter des échevins en faveur d'un changement d'administration. Je dénonce ce comité des citoyens pour la façon dont il attaque le conseil sans divulguer les noms de ceux qui font partie de ce comité.

M. Côté

M. Côté a protesté lui aussi contre le bulletin du Comité des citoyens. Comme le maire, dit-il, je n'ai pas le plaisir de connaître les membres du comité des citoyens. Dans le bulletin distribué on dit: Pourquoi dépenser 82 millions pour les marchés? Comme représentant de Ville-Marie, je proteste. Je suis prêt à rencontrer ce comité et à lui donner les explications de nos problèmes. Le comité qui a fait cette déclaration n'a pas la compréhension des choses municipales. Je me suis présenté sur le problème du marché Bonsecours: c'était aussi le programme de mes prédécesseurs: c'est un problème qui intéresse Montréal depuis plus de trente ans. Je n'accepte pas les accusations portées par le comité. Je demande à ce comité de se mettre au courant de la question des marchés. A la dernière élection, j'ai exposé ce problème à mes électeurs, je leur ai dit que mon père avait une propriété dans celles qui doivent être expropriées, et comme ils avaient confiance à ma loyauté, ils m'ont donné une majorité plus forte qu'il y a deux ans.

M. Bernard Languedoc, secrétaire du comité des citoyens, assistait à la séance du conseil et a écouté avec attention les déclarations du maire et de M. Côté, ainsi que celles de MM. Dupuis et Ratelle, qui ont aussi protesté contre les attaques du comité des citoyens.

Directeur des incendies

Le conseil a adopté plusieurs rapports: Il a nommé M. Raymond Paré comme directeur du service des incendies, en remplacement de M. A. T. Ouimet, démissionnaire; et voté une subvention de \$200 à l'A. C. J. C. pour la célébration de la fête de Dollard.

Le prêt des Pays-Bas

Le maire a fait part au conseil d'un cahierogramme reçu de Hollande. Les prêteurs de la ville qui avaient déjà prêté \$4 millions et avaient une option pour les autres \$4 millions n'ont pas exercé cette option qui se terminait le 31 mars. Ils disent dans leur cahierogramme que c'est à cause de la situation internationale qu'ils n'ont pas exercé l'option; ils demandent à la ville

de prolonger l'option de deux mois. Les autorités municipales étudient la question. M. Houde a insisté sur le fait que c'est la situation internationale et non les affaires de Montréal qui ont fait hésiter les prêteurs.

Le bill de Montréal

On a adopté quelques amendements au bill de Montréal. L'administration a fait adopter quelques virements de fonds pour terminer l'exercice en cours, et elle a fait adopter une demande à Québec, par amendement au bill, pour pouvoir utiliser, d'ici à la fin de l'année fiscale municipale, une somme de \$450,000 prise à même le surplus du compte capital; de cette somme on emploierait \$200,000 pour le nettoyage des rues.

St-Louis-de-France

Un autre amendement autoriserait la ville à acquérir l'ancien emplacement de l'église Saint-Louis-de-France. Dans le bill il y a déjà une clause qui permettrait à la ville d'acquiescer une partie du terrain susceptible de revenir à Saint-Sulpice, si le terrain cessait d'être affecté à des fins religieuses. Mais le reste du terrain a été acquis par la fabrique sans servitude. C'est cette partie où se trouve le presbytère que la ville demande le privilège d'acquiescer. Elle pourrait ainsi doter le quartier d'un parc et le presbytère serait converti en clinique. La ville demande l'autorisation de dépenser pour cela pas plus de \$100,000. On compte acquiescer le tout à moins que cela, car la partie du terrain qui reviendrait à Saint-Sulpice serait peut-être acquiescée par la ville comme partie de l'échange de la bibliothèque Saint-Sulpice pour les taxes que cette communauté doit à Montréal.

On a voté le règlement d'emprunt de \$1 million pour consolider les frais et le coût de plusieurs emprunts.

Les sucres

Une des plus anciennes industries du pays

Les Indiens employaient des goutières de bois et des vases d'écorce

Ottawa, 1er (Du Ministère des mines et des ressources) — Chaque printemps, dans l'Est du Canada, la saison des sucres occupe quelque 50,000 cultivateurs à la récolte annuelle du sirop et du sucre d'érable. La grande majorité des établissements sont situés dans la région qui s'étend de l'ouest de l'Ontario à la côte de l'Atlantique. Cette récolte est pour le cultivateur une source de revenus supplémentaires à un moment où il n'y a guère d'autres travaux urgents sur la ferme. C'est ordinairement vers la mi-mars que le séve des érables commence à circuler, et elle coule habituellement encore durant les premières semaines d'avril.

La récolte de cette année s'annonce bonne, malgré les dommages sérieux qu'a causés à plusieurs établissements l'ouragan qui balaya l'Est de l'Amérique, l'automne dernier. Généralement, c'est environ 24 des 70 millions d'érables en état de produire qu'on entaille, mais cette année on ne dépassera vraisemblablement pas 20,000,000.

Bien qu'on ne profite que d'un tiers environ des érables susceptibles d'être entaillés, la vente des produits de l'érable rapporte chaque année aux cultivateurs un montant appréciable. La récolte de l'année dernière s'est estimée à \$3,849,000 comparativement à \$2,245,000 en 1937. La production totale convertie en sirop eût été de 3,300,700 gallons, soit à peu près le double de la production de 1937, qui avait été de 1,673,400 gallons, et presque égale au sommet de 3,343,900 gallons atteint en 1929, la meilleure année. La qualité de la récolte de 1938 était bonne en général, mais les prix furent inférieurs à ceux de 1937 par suite de la quantité.

La fabrication du sirop et du sucre d'érable est l'une des plus anciennes industries du Canada, car bien avant l'arrivée des Blancs, les Indiens avaient découvert l'art de convertir en sucre la séve de l'érable. Chaque printemps, hommes et femmes participaient à cette récolte, qu'on faisait alors avec des ustensiles rudimentaires. Une entaille à l'arbre du côté du soleil, et c'est d'une gouttière de bois dans un vase d'écorce que la séve coulait. Après l'avoir recueillie, on la faisait bouillir deux fois dans un

chaudron d'argile et on la versait finalement dans des récipients de bois, où elle se "sucrefaisait". Longtemps, les Blancs suivirent de très près les primitives méthodes des Indiens en substituant évidemment aux vaisseaux d'argile et d'écorce les chaudrons et récipients de fer ou de cuivre, mais au cours des dernières années, la fabrication du sirop et du sucre d'érable a progressé comme le reste, de sorte que c'est aujourd'hui une industrie commerciale organisée à un degré plus ou moins élevé. Dans les "cabanes" modernes, pour plus de propreté et d'uniformité dans la qualité, on siphonne maintenant la séve dans des évaporateurs sanitaires.

Nos éphémérides

3 avril 1833

Une scission chez les patriotes

Lorsque l'Assemblée législative du Bas-Canada s'ajourna, le 3 avril 1833, on pouvait dire que la division qui régnait entre l'administration et le peuple canadien, représenté par ses députés, s'était accentuée. Malgré tous les moyens de persuasion dont s'étaient servis les administrateurs, la députation refusait obstinément d'accorder le vote des subsides nécessaires à l'administration du pays. Les représentants du peuple se persuadaient de plus en plus, cependant, que leurs réclamations resteraient sans écho tant que la Chambre haute ne deviendrait pas élective. C'est pourquoi on fit de cette réforme le principal article du programme. Pendant ce temps le fossé s'élargissait entre les ardens du genre de Papineau et les gens placides parmi lesquels on reconnaissait Neilson, Etienne Parent et quelques autres observateurs politiques. Papineau montrait une véritable amertume à l'égard de Neilson. Il alla jusqu'à lui crier qu'il était "abâtardi et dégénéré". Plusieurs députés, effrayés du radicalisme de Papineau, suivirent l'exemple de Neilson, par exemple MM. Quesnel, Cuvillier et Duval, qui ne craignaient pas de voter contre les mesures proposées par le parti réformiste et qui même dénoncèrent énergiquement leurs compagnons de la veille. Entre les sessions, ils se répandaient dans les paroisses de leurs comités et tentaient de soulever leur électeurs contre le programme de Papineau.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

APPETIT, FORCE, PLAISIR

Chaque jour buvez

du **BYRRH**
VIN APERITIF ET TONIQUE

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BElair 3361

cent le mot. 25c minimum comptant.
Annonces facturées 15c le mot.
40c minimum.
NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MESSAGES, REMERCIEMENTS, FORTS, FIANÇAILLES ET AUTRES: 2c par mot minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINES MARIAGES \$1.00 par insertion.

(Appartements chauffés à louer)

Appartement "Fernhill"

CHEMIN STE-CATHERINE, No 19, près Mont-Royal, épreuve du feu, site exclusif, vrai chalet, \$45 à \$65, 5 chambres modernes, frigidaire, au chaud, taxes payées, garage. Jos. Mercure, CAImet 1936. j.n.o.

10% de réduction en rapportant cette annonce.

BANDES HERNIAIRES
de tous genres
BAS ELASTIQUES
CEINTURES ABDOMINALES
BRETELLES, BEQUILLES, ETC.

Le plus grand choix au plus bas prix.
SATISFACTION GARANTIE

Un orthopédiste de 20 ans d'expérience ira prendre les mesures à domicile si désiré.
Consultez notre spécialiste correcteur du pied.
Consultations gratuites.
Supports sur mesure, bon marché.

SARRAZIN & CHOQUETTE
PHARMACIENS — CHIMISTES
921, rue STE-CATHERINE EST, MONTREAL — PL. 9622

H. LALONDE & FRÈRE
L.T.E.E.

Les plus grands spécialistes du

TAPIS

4800 Ave. du PARC

CALENDRIER

Demain, MARDI, 4 avril 1939
 Saint Isidore, évêque, conf. et doct.
 Lever du soleil, 5 h. 36.
 Coucher du soleil, 6 h. 32.
 Lever de la lune, 7 h. 26.
 Coucher de la lune, 5 h. 42.

Pleine lune, le 3, à 11 h. 18 m. du soir.
 Dernier quartier, le 11 à 11 h. 1 m. du matin.
 Nouvelle lune, le 19, à 11 h. 35 m. du matin.
 Premier quartier, le 26, à 11 h. 25 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

LUNDI, 3 AVRIL 1939

DEMAIN
 BEAU ET FROID
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 30.
 Minimum aujourd'hui 40.
 Mêmes dates l'an dernier 30.
 Minimum l'an dernier 40.
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.35, Midi: 29.40.
 Chiffres fournis par
 Mme L.-P. de Mont, 103, rue Saint-Denis,
 Montréal.

L'enlèvement de la neige

On manque d'argent, dit M. Savignac — On demandera de nouveau à Québec le pouvoir d'emprunter \$200,000 — Un montant de \$904,000 dépensé à date

Le conseil municipal a continué ce matin le travail de sa dernière séance régulière, c'est-à-dire ce qui était resté à l'ordre du jour.

Au début de la séance, le maire a soumis un avis du greffier. Le 11 avril, c'est la date statutaire de la séance régulière du conseil pour avril, et c'est aussi la date où le bill de Montréal sera étudié par le comité des bills privés de l'Assemblée législative à Québec. Le greffier signale ce fait pour qu'il reste à Montréal un quorum, douze échevins, qui pourront ajourner la séance à plus tard. Sans cette précaution, la séance ne pourrait pas avoir lieu et tous les membres du conseil paieraient l'amende. M. Houde a signalé aussi que la conférence des maires siégera à Ottawa ce jour-là et qu'il faudra y faire représenter la ville. On a demandé au maire s'il ira à Québec ou à Ottawa; il a répondu qu'il sera au bon endroit.

La neige

A l'article des questions de privilège, M. Savignac, président de l'exécutif, s'est plaint de l'attitude de certains quotidiens de l'après-midi quant à l'entretien des rues de Montréal. Il a dit que ce n'est pas la faute de l'administration si les rues ne sont pas nettoyées, mais parce qu'on manque d'argent. Il est tombé à date deux pds de neige de plus que l'hiver dernier et on a dépensé jusqu'ici plus d'argent pour la neige que pendant toute la saison 1937-38.

\$200,000

M. Savignac attribue la situation au fait que lors de l'étude du bill financier de la ville, Québec a refusé de permettre à Montréal d'emprunter un montant additionnel de \$200,000 que l'on demandait. Dans le bill qui sera étudié au comité des bills privés la semaine prochaine, on demandera de nouveau ce pouvoir. En attendant, on tentait, à midi, de communiquer par téléphone

avec le premier ministre de la province, et s'il consent à déclarer que le pouvoir sera accordé, l'administration va le plus tôt possible opérer des versements de crédits pour nettoyer les rues, quitte à rembourser les comptes après l'adoption du bill.

M. Côté, qui est vice-président d'un comité spécial nommé pour étudier la question de l'enlèvement de la neige pour l'avenir, comité dont M. Edmison est président, a donné des détails sur la dépense encourue cette saison.

On a dépensé à date \$904,000. Il y avait au commencement de la saison \$749,000 de crédits pour l'enlèvement de la neige. Là-dessus on a pris \$260,575 pour d'autres fins, dont \$200,000 pour les œuvres de charité. Il restait donc \$488,425. On a depuis janvier opéré plusieurs versements de fonds: \$400,000, \$80,000, \$125,000, \$20,000. Enfin on a pris \$111,000 du budget spécial, et \$15,000 du fonds de réserve.

M. Rouhon a dit que tout n'est pas d'avoir dépensé \$150,000 de plus que l'an dernier, mais qu'il convient de rechercher comment on l'a dépensé.

M. Houde a demandé que le comité spécial chargé d'étudier la question siége au plus tôt. M. Brien a déclaré qu'il faut renouveler de l'outillage trop vieux et il a demandé si on ne devrait pas prévoir dans le bill des crédits pour acheter de l'outillage.

Comme le débat prenait de l'ampleur, le maire a suggéré que l'on siége en comité général, car on ne pouvait pas faire de débat sur une question de privilège. M. Côté a dit que si le comité spécial doit étudier la question, il est inutile de la discuter au conseil, et que toute discussion de ce genre nuit plus qu'elle n'aide.

Alors on a quitté le sujet de la neige et le conseil s'est mis à l'étude des articles qui restaient à l'ordre du jour de la dernière séance.

Faits divers

Douze morts

Douze personnes ont perdu la vie en fin de semaine dans des circonstances plus ou moins tragiques et dans nombre de cas, on ignore encore la cause du décès.

Voici quelques détails concernant une partie de cette liste funèbre: Mme Miranda Philipps, 62 ans, qui habitait avec deux autres femmes un logement portant le numéro 722, rue Chatham, a été asphyxiée vers minuit, hier soir, à la suite d'un incendie qui s'était déclaré dans un hangar situé à l'arrière de sa demeure. On trouva la victime assaillie près de la porte de sa chambre.

Ecrasé sous une lourde roue

M. Roland Landry, 31 ans, 1870 rue Dufresne, a perdu la vie tragiquement samedi matin, dans un accident survenu aux usines de la Canadian Steel Foundries, 5227 est, rue Notre-Dame. M. Landry, un manoeuvre, fut broyé à mort sous une roue pesant près d'une tonne alors qu'il cherchait à la changer pour une neuve. Cette roue faisait partie d'un système d'arbre de couche. On dut même se servir d'une grue mécanique pour déloger le corps de la victime.

Mort des suites d'une chute

M. Albert Lemay, 46 ans, 1669 avenue Orléans, Maisonneuve, est décédé hier après-midi, à l'hôpital Notre-Dame des suites de blessures qu'il s'infligeait lors d'une chute survenue le mardi 21 février. Son cadavre a été transporté à la morgue pour fins d'enquête.

Trouvé mort

M. Jack Draper, 4543, avenue Papineau, a été trouvé mort à son domicile vers 10 heures hier matin. M. Draper était âgé de 61 ans. Le cadavre a été transporté à la morgue pour fins d'autopsie.

Le fils du maire Ferland de Verdun, victime d'un accident

Roland Ferland, 24 ans, fils du maire Ferland de Verdun, 5353 boulevard LaSalle, a été hier victime d'un accident.

M. Ferland voyageait en auto quand, au coin des rues Colborne et Notre-Dame, il frappa un poteau, et se causa des blessures au genou droit et des contusions diverses. La victime fut transportée à l'hôpital

3e centenaire de la ville de Montréal

Le sceau de la Justice royale

Montréal sous le régime français



Voici le fac-similé de l'écusson de Montréal sous le régime français qui apparaît sur les en-têtes de lettres officielles de la Commission du troisième centenaire de Montréal, en même temps que l'écusson actuel de la ville de Montréal.

L'écusson de Montréal sous le régime a été fourni à la Commission du 3ème centenaire par M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice de Montréal.

La neige

Le comité nommé par le Conseil municipal de Montréal pour étudier le problème de l'enlèvement de la neige pour les hivers à venir demande, dans un communiqué, la coopération des corps publics et des citoyens.

Les renseignements, les plaintes et les recommandations seront reçus avec plaisir, dit le comité, particulièrement en ce qui concerne les sujets suivants:

1. Outillage pour l'enlèvement de la neige;
2. Question de la main-d'oeuvre;
3. Organisation du travail à la neige;
4. Irrégularités de toutes sortes et de tous genres au sujet de l'enlèvement de la neige;
5. Taxes pour la neige et prévisions budgétaires;
6. Circulation en hiver et problèmes de stationnement; et
7. Rapports sur l'enlèvement de la neige et expérience d'autres municipalités.

«Les communications peuvent être adressées aux soussignés, à l'hôtel de ville, Montréal. La source des renseignements reçus sera tenue secrète, si on le désire. Veuillez nous dire si vous consentiriez à comparaître en personne devant le comité, si on vous le demande.»

Echevin J.-A. Edmison, président;

Echevin Omer Côté, vice-président.

Les Serbes, les Croates et les Sloènes

Zagreb, Yougoslavie, 3. (A.P.) — Le premier ministre de la Yougoslavie, M. Dragisa Cvetkovich, a rencontré aujourd'hui le chef croate, M. Vladko Machek; ce n'est que le premier d'une série d'entretiens qui devraient aboutir, c'est du moins ce que l'on espère dans les milieux officiels, à une solution des difficultés entre les Serbes d'une part et les Croates et Sloènes d'autre part.

Le débat à Ottawa

Ottawa, 3 (D.N.C.) — Le débat sur la politique extérieure du gouvernement King reprend cet après-midi à 3 h. Il se poursuivra demain.

Les orateurs au programme de la journée sur ce débat sont: MM. Joseph Thorson, député libéral de Selkirk; M. W. A. Walsh, député conservateur de la circonscription montréalaise de Mont-Royal; M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency.

20 sous par votant

Ottawa, 3 (D.N.C.) — Vingt députés fédéraux ont organisé une sorte de scrutin sur les dépenses électorales par tête de votant. Ce scrutin démontre que ces députés sont d'avis à limiter à 20 sous par votant les dépenses électorales dans les circonscriptions rurales et à 10 à 15 sous celles des circonscriptions urbaines. Un porte-parole de ces députés a informé ce matin le comité parlementaire électoral de ce scrutin.

de police les deux voleurs furent bientôt arrêtés par les détectives Greenberg, MacDonald et Gauthier. Ils furent identifiés par leur victime hier et déclinent les noms de P. Chasson et J. Soudard. Ils comparaitront sous peu devant un juge sous une accusation de vol à main armée.

Incendie à la Timmins Daily Press

Timmins, Ont. 3 (P.C.) — Un incendie, qui se déclarait hier matin de bonne heure, dans l'édifice de la Timmins Daily Press a causé des dommages évalués à \$200,000.

A la suite de cet incendie la ville minière de Timmins, située dans le nord de l'Ontario, se trouve momentanément sans quotidiens et sans poste radiophonique, car les studios de ce poste répondant aux lettres d'appel CKGB se trouvaient logés dans le même édifice. Ce poste de radio est sous le contrôle des propriétaires du journal. Plus de 16,000 disques phonographiques ont été anéantis dans l'incendie. On s'attend toutefois que d'ici quelques heures le poste puisse reprendre ses activités et que le journal puisse paraître.

Démission du Dr Martens

BRUXELLES, 3 (A.P.) — On annonce la démission de M. le docteur Adrien Martens comme membre de l'Académie flamande de Médecine. On sait que c'est la nomination du Dr Martens qui a déclenché la crise politique qui a décidé le roi à dissoudre le parlement belge et à ordonner la tenue de l'élection d'hier. Martens est un nationaliste flamand qui fut condamné à mort pour trahison pour avoir collaboré avec les Allemands pendant la grande guerre; il avait plus tard bénéficié d'une amnistie.

Autres garanties

LONDRES, 3 (C.P.) — Le premier ministre Chamberlain a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes que la garantie anglo-française à la Pologne sera suivie d'autres garanties aux autres pays qui s'opposent à la domination de l'Europe par l'Allemagne.

Une cause célèbre

Dastous contre Berthiaume

M. Eugène Berthiaume libéré de toute obligation envers la demanderesse, Mme Dastous, à laquelle il a payé environ \$225,000 depuis 1926

M. le juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, a rendu ce matin un jugement de grand intérêt dans une cause célèbre, celle de Dastous contre Berthiaume. Mme Dastous avait en 1926 poursuivi M. Eugène Berthiaume en séparation de corps. Pendant l'instance la Cour avait condamné le défendeur à payer à la demanderesse une pension alimentaire provisoire de \$1,500 par mois.

La Cour d'appel décida que le mariage contracté entre les parties était valide et que la demanderesse recevrait à l'avenir la pension de \$1,500 par mois accordée d'abord pendant le procès. La cause fut portée au Conseil privé, qui déclara le mariage nul.

Me Aimé Geoffrion, procureur de la demanderesse, demanda alors au Conseil privé de déclarer qu'il y avait eu mariage putatif et de déclarer que la demanderesse avait droit aux effets civils du mariage putatif. Le Conseil privé accorda cette demande et maintint la pension de \$1,500 par mois; il réfusa cependant la cause à la Cour supérieure pour adjudication définitive sur la pension. Et le 30 décembre 1932, M. le juge Fabre-Surveyer fixa la pension alimentaire au même montant, pour l'avenir, \$1,500 par mois.

En 1925, le défendeur, M. Berthiaume, présenta à la Cour pour l'entremise de son avocat, Me Edouard Masson, une requête où il demandait que la pension disparaisse complètement, ou qu'elle fût réduite. Il y eut preuve devant la Cour des revenus du défendeur, et Me Masson plaida que, quel que fût le revenu de M. Berthiaume, la pension devait disparaître parce que la pension alimentaire n'est pas un effet civil du mariage putatif.

Me Geoffrion répondit qu'il y avait chose jugée par l'arrêt du Conseil privé. Ce à quoi M. Masson rétorqua qu'il n'avait pas pu y avoir chose jugée parce que la demanderesse n'avait pas demandé de pension dans son action au cas de la nullité du mariage, mais des dommages au montant de \$300,000. Or pour qu'il y ait chose jugée il faut identité de demande entre la cause soumise et la cause déjà jugée. Puisque donc le Conseil privé avait accordé une chose qui n'était pas demandée, il n'y avait pas chose jugée.

M. le juge Louis Cousineau a donné raison au défendeur sur toute la ligne. Il a décidé d'abord qu'il n'y avait pas eu chose jugée, puis ensuite que la pension alimentaire n'est pas un effet civil du mariage putatif. Il a donc accordé la requête et cassé la pension. M. Berthiaume est donc libéré de toute obligation envers la demanderesse, à laquelle il a payé depuis 1926, environ \$225,000.

La Patagonie et l'Allemagne

Buenos-Ayres, 3. (A.P.) — M. le juge Miguel Jantus vient d'être chargé d'une enquête sur la prétendue conspiration allemande pour coloniser et éventuellement annexer la Patagonie, à l'extrémité méridionale de l'Argentine. Le journal "Noticias Graficas" a publié, la semaine dernière, une reproduction d'un prétendu rapport d'un conseiller d'ambassade allemand au gouvernement allemand où l'on désignait la Patagonie comme une terre libre. L'ambassade allemande s'est empressée de nier toute intention de l'Allemagne de s'annexer ce territoire argentin. La police argentine garde à vue un ancien chef naziste allemand du nom d'Ernst Jueges, qui prétend avoir fait tenir au président de l'Argentine un mémoire sur la pénétration naziste.

Santiago, Chili, 3. (A.P.) — M. le sénateur Cristóbal Saez, président de l'Institut anticriste du Chili, vient d'annoncer qu'il demandera au gouvernement une enquête sur les activités des agents allemands au Chili.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances voyages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 6131 3611.

Délégation à Québec pour la neige

Pour obtenir la garantie d'un emprunt de \$200,000 — Il faudrait \$500,000, dit M. Schubert

L'édifice de Radio-Canada

(Dernière heure)

Le conseil municipal a adopté ce matin le règlement qui fait disparaître l'obstacle à la construction de l'édifice de Radio-Canada, rue Berri.

Il bifte ensuite de l'ordre du jour la motion Edmison contre l'interdiction des annonces de bière à la radio.

Il vote le rapport qui approuve un contrat entre la ville et l'hôpital Alexandra, pour l'hospitalisation des contagieux, contrat pour une durée de cinq ans, à raison de \$3.30 par jour d'hospitalisation.

Sur demande de M. Houde, le comité échevinal pour l'enlèvement de la neige se réunit pour adopter une résolution en vertu de laquelle on demande au gouvernement provincial d'autoriser l'emprunt des sommes nécessaires pour débayer les rues.

Le comité se réunit et adopte une résolution pour envoyer MM. Edmison, Donnelly, Rochon et Bélanger, en délégation à Québec, pour obtenir l'autorisation d'emprunter \$200,000. Il ne s'agit pas d'autorisation proprement dite, puisqu'il faudrait une décision de la législature, mais d'obtenir la garantie du gouvernement, que cette autorisation sera donnée lors du bill de Montréal.

M. Schubert déclare qu'il faudrait \$500,000 pour nettoyer les rues qui sont dans un état impossible. Il raconte ses propres expériences, en automobile, et dit que par suite de l'état où nos rues se trouvent actuellement, les machines se brisent et qu'il faut appeler les voitures de sauvetage à tout bout de champ. \$200,000 aideraient évidemment mais il faudrait demander à tout le moins \$350,000. Sinon autant vaudrait avertir les gens de ne pas sortir leurs autos et camions.

M. Edmison dit que mieux vaut un demi-pain qu'un pain entier.

M. Schubert suggère que M. Savignac et M. Roberge accompagnent les délégués.

Le conseil accepte la proposition Schubert, pour qu'on demande \$350,000 au lieu de \$200,000.

M. Brien fait remarquer que l'administration a déjà dépensé \$904,000 et que \$350,000 de plus fera un gros montant. Ce qu'il faut, c'est de prendre les mesures pour que la machinerie soit en ordre et remplacée s'il en est besoin, sinon, ce sera encore la même situation l'an prochain. Le commissaire Kerry est opposé à la délégation. Un seul délégué autorisé fera aussi bien, et l'on pourrait même se servir du téléphone longue distance.

Mort du Dr Séverin Girard

Il était le beau-frère de M. J.-A. Hébert, président de la maison Lindsay

Le Dr Séverin J. Girard est décédé samedi à 77 ans. Le défunt avait fait ses études au Séminaire de Nicolet, son cours de médecine à l'Université Laval à Montréal. Il a été admis à la pratique de la médecine en 1887, a été chef interne à l'hôpital Notre-Dame en 1887 et a été médecin de l'Hospice Ste-Cunégonde pendant 45 ans.

Le docteur Girard a été l'un des fondateurs de la Prévoyance et de la Sauvegarde.

Lui survivent: trois sœurs: Mlle A. Girard, Mme J.-A. Hébert, Mme Ernest Clair; quatre frères: MM. Ernest, Napoléon, Rodolphe et Nelson; ses beaux-frères: M. J.-A. Hébert, président de la maison C.-W. Lindsay & Company Limited, Ernest Clair, M. T. Janelle; son neveu, le docteur Georges Hébert, et plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu à St-Germain de Grantham, mardi le 4 avril courant à 9 h. 30 du matin.

Le Devoir prie la famille en deuil d'agréer ses vives condoléances.

La défense de la Roumanie

Bucarest, 3. (A.P.) — Les consultations qui se multiplient entre les chefs d'Etat roumains et les représentants de la France et de la Grande-Bretagne renforcent l'impression générale que la Roumanie est à la veille d'obtenir, si elle n'a déjà obtenu, une garantie semblable à celle que la France et la Grande-Bretagne ont déjà donnée à la Pologne. Elle aurait déjà rempli la première condition qu'on lui posait, à savoir d'être résolue à se défendre au cas d'une agression: elle a procédé à une mobilisation partielle pour manifester sa détermination à se défendre et se garder contre toute surprise.

On apprend que le ministre des Affaires étrangères, M. Grigore Gafencu, doit visiter d'ici la fin du mois les principales capitales de l'Europe, Berlin et Rome aussi bien que Paris et Londres. Le gouvernement a annoncé la nouvelle en disant que la Roumanie ne saurait avoir d'autre politique que celle de s'entendre le mieux possible avec tous ses voisins.

Sept enfants tués à Madrid

Madrid, 3. (C.P.-Havas). — Sept enfants ont été tués aujourd'hui en jouant avec des grenades abandonnées par les troupes rouges dans la Cité universitaire de Madrid.

M. Tremblay et l'état lamentable de nos rues

La Législature a permis à Montréal d'emprunter plus de \$700,000 — On pourrait employer les chômeurs

M. William Tremblay, ministre du Travail, était ce matin aux bureaux du gouvernement où il a reçu les journalistes. Comme l'état lamentable de nos rues, est actuellement le grand sujet de conversation, on a demandé à M. Tremblay ce qu'il en pensait.

— Parlant comme citoyen de Montréal, dit M. Tremblay, je dis que c'est un des pires scandales d'administration.

Il a fait observer que la ville est venue devant la législature, au mois de mars et qu'elle a obtenu la permission d'emprunter plus de \$700,000 pour boucler le budget actuel. De plus, dit-il, elle pourrait employer les chômeurs et leur donner du travail et ainsi nettoyer les rues.

Espagne

Message de Pie XII à Franco

Les États-Unis reconnaissent le gouvernement de Franco

Burgos, 3 (AP) — Les nationalistes ont révélé samedi que Sa Sainteté le Pape Pie XII avait envoyé un télégramme de félicitations au généralissime Franco, le remerciant de la victoire qu'il a donnée à l'Espagne catholique.

Voici le texte du télégramme de Sa Sainteté:

"Nous élevons nos cœurs vers Dieu et nous le remercions ainsi que Votre Excellence de la victoire que vous avez assurée à l'Espagne catholique, victoire que nous désirons. Nous prions afin que ce pays qui nous est très cher, ayant trouvé la paix, renouvelle avec vigueur ses anciennes traditions chrétiennes qui l'ont fait si grand."

"C'est avec ces sentiments que nous accordons à Votre Excellence et à tout le peuple espagnol notre bénédiction apostolique."

Le généralissime Franco a répondu en ces termes:

"C'est avec une émotion intense que nous avons accueilli le télégramme qu'a inspiré à votre Sainteté la victoire complète de nos armées qui ont mené une croisade héroïque contre les ennemis de la religion, de la patrie et de la civilisation chrétienne."

"Le peuple espagnol, qui a souffert, élève avec votre Sainteté son cœur vers Dieu qui lui a accordé sa grâce et l'implore de protéger le grand œuvre de l'avenir. Le peuple espagnol exprime avec moi l'immense gratitude qu'il ressent envers votre Sainteté pour vos paroles affectueuses et votre bénédiction apostolique qui a été reçue avec un fervent religieux et un grand dévouement à votre Sainteté."

Washington, 3 (AP) — Le secrétaire d'Etat Cordell Hull a annoncé samedi que les États-Unis avaient reconnu le gouvernement du généralissime Franco en Espagne. M. Hull a fait savoir à Burgos que les États-Unis étaient disposés à établir des relations diplomatiques. Le président Roosevelt a signé une proclamation qui lève l'embargo imposé sur l'expédition des armes aux deux belligérants en Espagne.

Sept Irlandais condamnés à la prison

Londres, 3 (A.P.) — Sept Irlandais trouvés coupables d'avoir comploté pour faire du dynamite en Angleterre ont été condamnés aujourd'hui à la prison: les sentences varient entre trois et dix ans de prison.

Feu Mme R. Boulianne

Nous apprenons avec regret le décès, survenu ces jours derniers, à Montréal, de Mme Rodolphe Boulianne, née Sigouin (Gertrude). La défunte était âgée de trente-cinq ans. Outre son mari, lui survivent, sa mère, Mme Georgiana Sigouin, trois frères, MM. Camille, Emile et Dieu-donné, tous de Montréal, deux sœurs, Mlle Dorina Sigouin, de Montréal, et Mme Léopold Richer, (Julia), d'Ottawa.

Les obsèques ont eu lieu ce matin. Le service funéraire a été chanté en l'église Sainte-Cécile.

Nous prions la femme de notre camarade, Mme Richer, ainsi que tous les membres de sa famille d'agréer l'expression de nos respectueuses sympathies.

Le "Devoir" dans l'ouest de Montréal

Plusieurs de nos lecteurs, habitant les quartiers de l'ouest de Montréal, s'enquerraient des endroits où ils peuvent s'y procurer le "Devoir". Voici une liste des dépôts de l'ouest, où le "Devoir" est en vente tous les jours:

Rue Sainte-Catherine:
 H. Poupart, 1331, rue Ste-Catherine ouest, et 1372, Dorchester ouest.
 Stanley's, 1908, Ste-Catherine ouest.
 Moony, 2098, Ste-Catherine ouest.
 Dionne et Dionne, 4120, Ste-Catherine ouest.
 Purple Quill (librairie), 4182, Ste-Catherine ouest.
 T. Sénécal (tailleur), 4226, Ste-Catherine ouest.
 Rue Sherbrooke:
 Pharmacie Ladue, 5250, Sherbrooke ouest.
 Heiler, 4617, Sherbrooke ouest.
 Nat's, 5630, Sherbrooke ouest.
 Pharmacie Hart, 5701, Sherbrooke ouest.
 Pharmacie Léger, 6151, Sherbrooke ouest.
 Montclair (librairie), 6700, Sherbrooke ouest.

Bulletin météorologique

Toronto, 3 (C.P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, dans la province, demain:
 région de Montréal et d'Ottawa: vent frais du nord-ouest, beau et froid;
 vallée du bas St-Laurent: vents de l'ouest et du nord-ouest, nuageux et froid avec neige;
 nord-ouest du Québec et Lac-St-Jean: vent du nord-ouest, nuageux et froid avec neige;
 golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vent fort de l'ouest; nuageux et froid avec neige.

Timbres de la visite royale



Nous reproduisons ci-contre les trois vignettes commémoratives que les postes canadiens émettront à l'occasion de la visite du roi et de la reine. La vente commencera le 15 mai, jour de l'arrivée de Leurs Majestés à Québec, pour se continuer jusqu'au jour de leur embarquement à Halifax, après quoi ces timbres seront retirés.

Le 1c, vert et noir (grandeur double, horizontal) est à l'effigie de Leurs Altesses Royales les princesses Elisabeth, héritière du trône, et sa sœur Marguerite-Rose.

Le 2c, brun et noir, grandeur double, vertical, montre une vue du monument "Memorial de la guerre" qui sera dévoilé par les souverains, à Ottawa.

Le 3c, rouge et noir (grandeur double, horizontal), est à la double effigie du roi George VI et de la reine Elisabeth.

Les enfants au cinéma

La loi du cinéma, qui interdit aux enfants de moins de 16 ans de fréquenter les salles de vues animées, semble devoir être mieux observée. Ce matin, Ciriace Labelle, représentant du théâtre Park, situé au numéro 726 rue Church, à Verdun, et Arthur Bahan, du théâtre Verdun-Palace, plaident culpabilité devant M. le juge Amédée Monet, d'après l'avis de leur avocat.

Sentence sera prononcée dans leur cas le 5 avril prochain. La loi prévoit un minimum de \$50 d'amende pour une première offense. M. le juge Monet a déclaré, en



Directrice: Germaine BERNIER

L'appel des ancêtres

Réception et "Bal du Vieux Montréal" le 30 mai 1939, à l'hôtel Windsor, au bénéfice du musée du Château de Ramezay

Aperçu du plan d'ensemble historique, préparé par Mme B.-G. Bourgeois, présidente du comité du bal, avec la collaboration de Mlle Marie-Claire Daveluy, membre de la Société historique de Montréal.

Plusieurs groupes de l'histoire du Canada défilèrent par ordre chronologique, au début de la fête du 30 mai. Ils rappelleront soit un événement (fondation, guerre, fait de notoriété publique etc.), soit encore un ensemble de personnages pittoresques ou de familles célèbres et distinguées de chez nous.

Tous ces groupes, depuis 1642 jusqu'à 1867, ont trait à l'histoire de Montréal, et, par relation, à l'histoire de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, du Canada en général.

Chaque membre d'un groupe appartient à l'histoire et a vécu à telle date ou en tel pays. C'est la caractéristique de ce bal: rien n'est abandonné à la fantaisie.

Les noms susceptibles d'évocation historique seront de première importance, l'idée de ce gala étant de "faire connaître l'histoire du Canada et de réveiller l'esprit de fierté et de vénération que les Canadiens doivent avoir de leur passé".

Dans les articles que nous publierons périodiquement, nous donnerons quelques noms de ces groupes principaux.

On peut toutefois, en s'adressant au comité du bal, chambre 118, hôtel Windsor (téléphone Lancaster 4007), obtenir tous les détails relatifs à ces mêmes groupes — et des suggestions quant aux costumes qui appartiennent aux diverses époques.

GRUPE I

GOUVERNEURS FRANÇAIS 1608-1700

1. — Champlain (Samuel de), 1570-1635, le Père de la Nouvelle-France, 1er gouverneur (de fait sinon de titre) de la Nouvelle-France. (1608-1635). Epouse à 40 ans, en 1610, Hélène Boullé (ou Boulay), qui a 12 ans. Hélène Boullé demeurait au Canada de 1620 à 1624.

2. — Montmagny (Charles Huault de), 1583-1654, chevalier de Malte. Deuxième gouverneur de la Nouvelle-France (1636-1648). Célibataire.

3. — Ailleboust (Louis d'), sieur de Coulonge et d'Argenteau (1612-1660). Troisième gouverneur de la Nouvelle-France (1648-1651). Epouse à Paris, le 6 septembre 1638, Marie-Barbe de Boulogne, morte à l'hôtel-Dieu de Québec en 1685. Louis d'Ailleboust était ingénieur. Murt à Montréal en 1660.

4. — Lauson (Jean de), 1584-1666. Quatrième gouverneur de la Nouvelle-France (1651-1656). Marié à Marie Gaudard; et en 1651 à Anne Després, belle-sœur du sieur Duplessis-Bochart. Quatre fils. Anne Després ne vint pas au Canada.

5. — Argenson (Pierre de Voyer, vicomte d'), 1625-1709. Cinquième gouverneur de la Nouvelle-France (1657-1709). Célibataire probable.

6. — Avaugour (Pierre du Bois, baron d'), mort en 1664. Sixième gouverneur de la Nouvelle-France (1661-1663). Célibataire probable.

7. — Mésy (Charles-Auguste de Saffray, sieur de), mort en 1665. Septième gouverneur de la Nouvelle-France (1663-1665). Célibataire.

8. — Courcelle (Daniel de Remy, sieur de), 1626-1698. Huitième gouverneur de la Nouvelle-France (1665-1672). Célibataire probable. Demanda en mariage la veuve de Louis d'Ailleboust, Barbe de Boulogne, qui le refusa.

9. — Frontenac (Louis de Buade, comte de Palluau). Neuvième et douzième gouverneur de la Nouvelle-France (1672-1682 et 1689-1698). Epouse le 28 octobre 1648, Anne de la Grange-Trianon de Neuville, appelée "la divine". Elle ne vint jamais au Canada.

10. — La Barre (Joseph-Antoine Lefebvre de), 1622-1688. Dixième gouverneur de la Nouvelle-France (1682-1684). Epoux de Marie Mandat.

11. — Denonville (Jacques-René de Brisay, marquis de), 1642-1710.

Onzième gouverneur de la Nouvelle-France (1685-1689). Epouse en 1668, Catherine Courtin de Tanguet de Moncel.

12. — Frontenac. Douzième et neuvième gouverneur. (Voir notes précédentes, no 9).

13. — Gallières (Louis-Hector, chevalier de), 1646-1703. Treizième gouverneur de la Nouvelle-France (1703-1725). Célibataire. Fut gouverneur de Montréal (1685-1699).

14. — Vaudreuil (Philippe de Rigaud, marquis de), 1640-1725. Quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France (1705-1725). Gouverneur de Montréal (1698-1703). Marié à Louis-Elisabeth Joybert de Soulanges. Quatre fils.

15. — Beauharnois (Charles, marquis de), 1670-1749. Quinzième gouverneur de la Nouvelle-France (1726-1746). Epouse en 1716, Renée Pays, veuve de Pierre Hardouin, seigneur de Landianière. Morte sans postérité.

16. — La Galissonnière (Roland-Michel Barron, comte de), 1693-1756. Seizième gouverneur de la Nouvelle-France (1747-1749). Marié à Catherine de Lauzon (de la famille de l'ancien gouverneur Jean de Lauzon).

17. — La Jonquière (Jacques-Pierre-Taffanel, marquis de), 1698-1752. Dix-septième gouverneur de la Nouvelle-France (1749-1752). Marié à Angélique de la Valette en 1721 (une fille).

18. — Duquesne (Ange de Menneville, marquis de), 1702-1778. Dix-huitième gouverneur de la Nouvelle-France (1752-1754). Célibataire probable. Signait Duquesne-Menneville.

19. — Vaudreuil-Cavagnal (Pierre de Rigaud, marquis de), 1698-1778. Dix-neuvième gouverneur et dernier de la Nouvelle-France (1755-1760). Marié à Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de François le Verrier de Rousson. Aucune postérité.

La mode

Ces voilettes...

Paris, 3 (P.C.-Havas) — La voilette, ce coloré est le signe de la coiffure féminine de 1939. Il n'y a pas, pour ainsi dire, une Parisienne dont le couvre-chef qu'elle qu'en soit la forme, ne se présente nimbé d'un voile volumineux de nuance tendre. Et parmi les teintes en vogue il faut signaler tous les mauves et les violets, les roses azalées et ceux plus nouveaux des orchidées, les grenats, framboise, groseille, fraise écarlate, les vert tendre: jeune pousse ou chartreuse, turquoise, et la riche gamme des beiges et des roux qui ne sont d'ailleurs employés que pour ton sur ton, soit sur du feutre, soit sur de la paille, alors que toutes les autres nuances doivent être en opposition de ton avec la forme du chapeau. Ces voilettes diffèrent de leurs devancières en ce que la manière dont elles sont tissées est un fil rayonné ayant subi un certain apprêt qui, sans les rendre rigides, leur confère cependant un très bon maintien.

En outre, à l'inverse des tulles de soie autrefois en usage, les tulles des voilettes modernes résistent à la pluie et à l'humidité et ne s'affaiblissent plus lamentablement sous l'effet des intempéries. De sorte que l'élégance gagna au change autant que la fantaisie. Car si la voilette est reine, c'est la fantaisie qui en gouverne l'emploi. Il n'y a pas de règle commune autre que la dimension qui doit être grande. Vous pouvez choisir la couleur que vous préférez ou plutôt celle qui vous sied le mieux. Elle sera en tulle à réseau octogonal ou en tulle à filet à réseau carré, l'un et l'autre tout uni, ou bien c'est un tout point d'esprit qui tentera. Il y a encore le gros filet moucheté, le tulle pointillé de pois, de chenilles ou de pastilles de velours de tailles diverses, de motifs de dentelle disposés en bordures. Enfin pour le soir les voilettes, parfois en fil d'or, sont pailletées ou perlées d'or, celles de Suzy sont toutes parsemées de petites pastilles de lamette de toutes couleurs. D'autres sont étoilées de motifs très lumineux simplement découpés dans de la paille argentée. Quant à la manière de porter la voilette, elle est multiple et variable: drapée autour de la calotte avec de longs pans en guise d'écharpe, nouée sur le devant du canotier ou à l'arrière de la toque.

Pour servir votre santé

La grande dame a parlé

(Collaboration spéciale au Devoir)

C'est la grande dame par excellence, son esprit cultivé l'honneur, et elle se dévoue pour servir la plus belle des causes. Sa conscience est droite comme un peuplier. Son cœur est toujours ouvert à la souffrance des autres. Elle est Française et son renom s'étend à l'étranger jusqu'aux confins de la terre. Ne cherchez pas, mesdames, vous pourriez sans doute trouver son nom mais pour vous épargner cette peine je vais vous le révéler, c'est l'Académie de Médecine.

C'est dans le salon de cette grande dame de la science que les savants français ont travaillé au bien-être de l'humanité. Nous n'en nommerons qu'un seul puisque celui-ci est un génie comme tous les peuples vaudraient en avoir un dans leur histoire: Pasteur.

Et pourtant nul ne fut plus décrié que Pasteur. Nul n'eut à subir en son temps plus de polémiques retentissantes. On crut l'abattre un jour avec la théorie de la génération spontanée. Mais Pasteur, catholique convaincu, croyait autant en Dieu qu'en la science. Il prouva par une expérience restée célèbre que la génération spontanée était une absurdité impossible. Plus on attaque Pasteur et plus il se dressait devant ses détracteurs. C'est un de ces Français qui enseignait la ténacité à ses compatriotes et à tous ceux qui dans le monde savent rester jeunes pour défendre leurs idées.

Tout récemment, par exemple, le professeur Ramon devant l'offensive que certaines gens lançaient contre sa fille, l'anatoxine, a dû dans une séance solennelle de l'Académie de Médecine défendre sa découverte déjà vieille de 15 ans, et après l'avoir entendu et après avoir entendu les témoignages des plus grands savants français d'aujourd'hui, l'Académie de Médecine a reconnu officiellement que l'immunisation par l'anatoxine Ramon était inoffensive et efficace. L'Académie de Médecine a donné son opinion. La grande dame a parlé.

Depuis 10 ans nous avons combattu à Montréal pour obtenir que toutes les mamans fassent immuniser leurs tout-petits, autant que possible dès l'âge de 6 à 9 mois. Grâce à l'immunisation par l'anatoxine, la diphtérie a reculé considérablement, mais pour qu'elle soit définitivement vaincue il faut que toutes les mamans de Montréal et de la province de Québec fassent immuniser leurs enfants.

QUE TOUTES LES MAMANS OBEISSENT A LA VOIX DE LA GRANDE DAME DE LA SCIENCE FRANÇAISE.

Adrien PLOUFFE

Allons chez le marchand de Couleurs cueillir de la Joie pour la Maison

Décidée à remettre à neuf la maison, à l'approche des beaux jours, Nicole s'en fut chez le marchand de couleurs. Là, pensait-elle, je trouverai ce qu'il me faut pour rendre à mon logis cet aspect pimpant que la poussière des hivers lui a fait perdre, là aussi je pourrai me documenter utilement.

— Voudriez-vous me dire quels sont les différents genres de peintures murales?

— La plus économique est sans aucune doute la peinture à la colle. Elle est préparée avec des couleurs en poudre et, comme son nom l'indique, au bain-marie, puis on dilaye les couleurs au blanc de Meudon, en ayant soin d'en mettre un peu au début, afin de pouvoir augmenter la dose si nécessaire. Et l'on incorpore le mélange obtenu à la colle fondue. On a alors une pâte crémeuse dont il faut se servir avec rapidité, car cette peinture sèche extrêmement vite. Un autre inconvénient aussi, c'est qu'elle est fragile. Les taches "marquent" aisément sur cette enveloppe délicate et l'on ne peut guère les nettoyer.

ment lui faisait mal dans le cœur. Sa femme l'approuvait, hochant une tête longue et noueuse, une figure creusée aux joues par la dure économie de toutes choses. Même et Janot, âgés de quatre et six ans, dormaient déjà dans la chambre blanche à la chaux. Léonard était un jeune bonhomme maigre et musclé, franc comme la main ouverte. Il ne répondit pas tout de suite à Prufaud. Il continua de se chauffer au coin du feu. Depuis vingt-cinq ans, il servait dans ce domaine; l'obéissance lui était douce, mais chaque qu'il s'agissait d'une telle besogne elle devenait très difficile.

Enfin, il se leva, tout grognant, et s'en alla dans la grange. Il prit un an, avec beaucoup de douceur, les petits chiens. Il y en avait six, bien léchés, dodelés et l'œil clos, encore à l'aube très humble de leur naissance. Il les entassa dans un grand panier. Ils dressaient leurs têtes ensommeillées, tremblantes, avec des traces de lait au museau, car ils venaient de têter.

Blanchette accourut, mais Léonard la repoussa, tandis qu'il refermait sur elle la porte, en y appuyant une pesante barre de bois.

Et, dans la nuit, il se hâta vers la rivière, le cœur serré. "Il fait bien froid, pensait-il, ils périront d'un seul coup..." J'aurais bien voulu en garder un..." Il arriva près d'un pont de bois; il y monta et vida son panier dans le flot sans voir qu'un des chiens s'était agrippé à des branches du bord.

En revenant à la métairie, il respirait avec force, soulagé d'un énorme poids. Il ouvrit la porte de la grange, posa le panier, dans un coin.

Mais cette peinture, dont les nuances sont très variées peut revêtir un joli aspect velouté. Elle a aussi l'avantage de pouvoir s'appliquer sur les papiers peints, à condition toutefois de préparer par une première couche de colle, sans couleur et passée à chaud, la surface à peindre.

Si ce genre de peinture est économique et reste d'une application facile, la peinture à l'huile présente l'avantage d'une grande résistance et d'un nettoyage presque indéfini. Mais elle exige une préparation très soignée de la surface à revêtir. Il faut en effet que celle-ci soit parfaitement nette et lisse. Lessivage, grattage, ponçage sont donc indispensables et il est rare que l'on puisse effectuer ce travail soi-même, mais quand cette préparation est bien faite, on obtient de belles nappes vernies, on peut conserver fort longtemps brillantes. La peinture à l'huile offre aussi l'avantage de préserver les murs de l'humidité malsaine, et dans les maisons de campagne, il est conseillé de l'employer.

Voici des renseignements très intéressants, dit Nicole, mais je voudrais savoir aussi ce qu'on entend par peinture cellulosique?

— C'est la peinture moderne par excellence — celle qui sèche au fur et à mesure de son application et qui donne cet aspect de porcelaine, qui convient si bien aux pièces qui exigent une hygiène rigoureuse — cabinet de toilette, salle de bains, cuisines... D'une préparation chimique très spéciale, elle "joue" la laque chinoise. Claire et lisse comme elle, c'est donc la peinture idéale pour les pièces qui doivent toujours présenter une netteté étonnante. Son application est semblable à celle des autres peintures. Mais attention au séchage rapide qui peut entraîner des raccords fâcheux...

Et Nicole, en femme avisée, comprit que de l'application intelligente de chacun de ces procédés dépendrait l'embellissement réel et durable de son foyer.

Les bonnes recettes

MACARONI AUX LEGUMES

1/2 de paq. de macaroni au lait "Catelli".
1 1/2 tasse de sauce blanche.
1 c. à thé de persil haché fin.
1 tasse de légumes coupés en dés (macédoines).
2 oeufs cuits durs.
Faire cuire le macaroni, le blanchir, le mélanger à la sauce blanche et le tenir au chaud.
Disposer le macaroni en pyramide dans le milieu d'un plat et mettre les légumes en bordure.
Trancher les oeufs et les arranger joliment.
Assaisonner de sel, poivre et persil finement haché.
On peut se servir de spaghetti au lieu de macaroni si désiré.

Grâce et liberté, chez saint Augustin

PAR L'ABBE LAMBERT BOVY, PRETRE

(...): mais il est également juste de faire connaître un peu à notre public instruit l'oeuvre que vous avez composée avec tant de méthode et de conscience. En feuilletant les pages chargées de doctrine du livre que vous leur présentez, vos lecteurs saisiront mieux les données du grand problème que vous étudiez en saint Augustin et qui est d'une actualité de premier ordre. Ils verront plus nettement, sans pourtant arriver à expliquer le mystère, le rôle de la Grâce et celui de la Liberté; et, dans une matière de si grave importance, ils tireront peut-être quelques conclusions pratiques destinées à exercer une influence sur leur conduite morale.

A une époque, "où il n'est plus permis aux chrétiens, disait Pie XI, d'être médiocres", l'étude des questions vitales que vous traitez dans votre ouvrage s'impose à ceux qui d'ont comprendre toujours mieux leur vie spirituelle et la rendre sans cesse plus active." (Lettre-préface de M. Rosario Lesieur, P.S.S., doyen de la faculté de théologie). Cette brochure se vend 75 francs au service de librairie du Devoir 430 Notre-Dame est, Montréal.

Les activités féminines

Ecole Ménagère Provinciale

Mardi, à 2 h., à l'Ecole ménagère provinciale, 401, rue Sherbrooke, démonstration culinaire du dîner de Pâques: soupe fleurie, ris de veau à la crème, consommé perlé, couronne d'agneau à la poulette, les petits pois aux champignons, jambon pascail, salade mimosa, gâteau: la gerbe de Pâques, les oeufs glacés.

Ecole Ménagère de Verdun

Démonstration d'art culinaire, mardi, à 7 h. 30, Menu de Pâques: coquelets, hors-d'oeuvre, bûche de homard, jambon en chaud-froid, oeufs en nid, épauve de mouton farcie, gâteaux de menthe, jus de saumon, aspic d'asperges, pain de jambon, tartellette, petits gâteaux chauds, bavaroise au riz, mousse au citron, mousse au citron, gâteau argenté, petits fours glacés, caramels, oeufs de Pâques.

N.B. — Des prix de présence seront tirés. Académie Notre-Dame de Lourdes, 1000 cinquième avenue, Verdun, YO. 3630.

Partie de cartes annuelle chez les Sœurs-Muettes

Sous la présidence d'honneur de Mme G. S. Marceau, la partie de cartes annuelle au bénéfice de l'oeuvre des sœurs-muettes, aura lieu dans les salons de l'institution le mercredi, 12 avril, à 2 h. 30. On assurera leur bienveillant concours à cette fête de charité: Mmes Gustave Maria, Ph. Lamoureux, Mlle Irène Descaire, Mlle Leo Patenaude, W. A. Handfield, Alphonse Bélanger, L. P. Fournier, Thomas Ducharme, A. Mathieu, Mlle Anna Masson, Mmes A. E. Moisan, J. P. Paquette, Lorenzo Lussier, J. E. Turgeon, J. E. Fournier, G. O'Connell, J. O. Moisan, A. Vincent, le P. Desloges, champs, Roger Charbonneau, George Farner, Charles Henri Huot, Jean Delage, R. Eickner, N. Pigeon, Beaudette, Mlle Yvette Valiquette, Henriette Roy, Jeanne Bertrand, Madeleine Cordeau, Mmes Marcel Bourgeois, René Meloche, Lorenzo Jérôme, Sylvio Lafortune, Pierre Riopelle, A.

EATON



Choses et autres

La Bibliothèque Circulante EATON

Etablie pour prêter, à prix modiques, les livres les plus populaires de la littérature ancienne et moderne, la Bibliothèque Circulante EATON se fait tous les jours de nouveaux amis.

Le lecteur sait qu'il y trouve livres à la bibliothèque Circulante EATON est chose facile et peu coûteuse.

Quelques instants, au rayon du quatrième étage, vous suffirez pour choisir vos livres pour la semaine.

Des bibliothécaires compétentes vous aideront dans le choix de vos volumes, si vous le désirez.

Les conditions d'abonnement sont les suivantes: tarif courant, .03 de loyer par jour, par volume; — abonnement d'un an \$10.00, permettant à l'abonné d'emporter 2 volumes à la fois, aussi souvent qu'il le désire.

Pourquoi ne pas offrir, à Pâques, un abonnement à la Bibliothèque Circulante EATON? C'est un cadeau qui sera sûrement apprécié!

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

M. Luc Lacoursière étudiera notre folklore

Québec, 3 (DNC) — M. Luc Lacoursière vient d'obtenir l'une des bourses d'études les plus recherchées des jeunes Canadiens. Grâce à la Société royale du Canada, il pourra poursuivre durant deux années ses études littéraires sur le folklore canadien-français. Il est originaire de la Beauce.

M. Roche de retour

Le lieutenant-colonel J.-Redmond Roche, surintendant de la Sûreté provinciale à Montréal est de retour d'un voyage d'étude à Washington. M. Roche est allé étudier à l'Académie nationale de police du bureau fédéral d'enquête judiciaire aux Etats-Unis.

La Vierge Immaculée

PAR LE R. P. EPHREM LONGPRE, O.F.M.

In-4, 62 pp. Librairie du Devoir, 430, St. Notre-Dame. 25 sous franco.

Première partie: Histoire du dogme de l'Immaculée Conception. Synthèse très documentée de l'évolution historique de ce dogme, des luttes doctrinales qui précéderont cette définition par la Sainte Eglise. Deuxième partie: étude très élaborée du dogme même de l'Immaculée Conception. "Jamais exposé plus clair, plus profond et plus complet ne fut fait de toutes les richesses dogmatiques contenues dans la Bulle Ineffabilis". C'est l'appréciation du rapport officiel du deuxième Congrès national de Lourdes où ce travail fut présenté. Vaste érudition, connaissance profonde du dogme, clarté, richesse du style: telles sont les qualités maîtresses de cette étude digne d'être placée à côté des plus belles pages du cardinal Pie.

Faraud, chien de berger

(par Charles Silvestre)

Cette métairie est plantée sur le rocher, au creux d'un vallon limousin où les tiges en aiguilles du genêt donnent des fleurs couleur de soleil. Non loin, passe un cours d'eau vive, bordé par des feuillages de tremble, que le moindre souffle fait ruisseler. Ombres et rayons se poursuivent, menant un jeu de mystère dans une immense prairie. Comme le vent sent l'herbe fraîche! Elle brille de ses innombrables pointes vertes où glisse la rosée des matinées pures. Il s'en élève, dans une seule lumière paisible, on ne sait quoi de sauvage et d'innocent. Par un temps clair le vieux pigeonier en poivrière semble jongler avec ses pigeons, balles de plumes irisées, qui roulent vers la rivière, sur la pente d'un herbage lumineux. Près de la grange, le puits retient dans sa gaine de pierre velue une colonne d'eau limpide et cachée: elle flamboie,

quand le soleil de midi arrive au milieu du ciel. L'espace d'un moment, une caresse d'or émeut l'onde prisonnière, qui se met soudainement à frémir.

En ces lieux, Faraud naquit au mois d'octobre 1920. Le métayer Jacques Prufaud et sa femme Nanette découvrirent dans la grange un tas de petits chiens roulés en boule, grouillant et respirant doucement sous un amas de paille d'avoine. Blanchette, une forte chienne, blanche comme le dit son nom, avait commencé de les allaiter. Ce soir-là, comme Prufaud finissait de manger la soupe après avoir soigné le bétail, il dit à Léonard, le valet: — Faut que tu portes noyer tout ça. A cette heure, Blanchette est assez brave. Pas besoin d'autre qu'elle, m'est avis.

Il parlait sec et il était sec lui-même, mais pas mauvais homme. Un morceau de pain mangé inutile-

"Le mot que rien n'efface"

Le prochain feuilleton du "Devoir"

Samedi prochain, le "Devoir" commencera la publication du tout récent roman de Victor Féli:

"Le mot que rien n'efface"

Blanchette flairait le vent, s'élança dehors. Elle bondissait, elle volait, rasant le sol, sur la trace que Léonard avait laissée. En quelques instants, elle atteignait la rivière. Elle sauta sur le pont de bois et, de ses regards très ardents, elle aperçut un de ses petits qui se débattait encore, soutenu par une branche basse de tremble. Elle s'élança dans l'eau et saisit du bout des dents le petit qui ne voulait pas mourir. Elle le porta sur la rive. Elle resta là un moment et, s'étant

ébroutée, elle se pelotonna sur son enfant pour le réchauffer; bientôt, il se mit à têter. Puis elle le lécha afin de le rassurer. Elle gémissait de joie. Quand il fut rempli de sa chaleur, elle l'emporta à la pointe de sa queue. Mais elle se garda de le placer sur le nid de paille d'avoine, où elle devinait qu'il serait de nouveau en péril. Il y avait près d'un hangar couvert en chaume une meule de litière. Elle se mit à travailler des pattes et du nez pour y creuser un couloir en forme de terrier. Tout au fond, elle enfouit son chien sauvé des eaux et ferma l'entrée avec de la paille peu pressée.

Les jours suivants, Blanchette continua de mener sa vie de bonne chienne. Elle allait aux champs et gardait sagement le bétail.

Mais Léonard connut qu'elle était inquiète, affairée, sans apparente raison. Le soir, à peine avait-elle mangé sa soupe, elle sortait avec une étrange hâte. "C'est son lait qui la gêne, pensa Léonard. Faudra que je lui attache au cou un sachet de sel..." Un matin, il surprit son

manège: elle bouchait de ses pattes un trou qu'elle venait de faire dans la meule, par jeu, sans doute. Il n'y prêta pas davantage attention. Il était à cent lieues de croire qu'un des petits chiens qu'il avait jetés dans la rivière était caché et nourri par Blanchette, dans ce grand anas de paille.

Quelques jours passèrent encore: un mercredi de la semaine des morts, comme Prufaud et Léonard faisaient sortir de l'étable le couple de boeufs pour aller labourer, ils furent bien étonnés. Un bout de museau pointait au bord de la meule de litière, au ras du sol. Prufaud laissa tomber l'aiguillon dont il guidait son attelage. Il sursauta, écarquillant les yeux. Etait-ce quelque blaireau ou putois?...

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 630 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (responsabilité limitée) éditeur-proprétaire — Georges Pelletier directeur-gérant.

Allemagne

L'offensive contre les Jésuites

Disparition de l'unique journal catholique de Berlin

Paris, 1er (P.C.Havas). L'offensive contre les Jésuites, le dernier journal catholique de Berlin cesse de paraître, le Kulturkampf nazi continue. Telles sont les nouvelles parvenues dans les milieux dirigeants de l'action catholique française en relation directe et constante avec Rome.

Chose remarquable, le collège des Jésuites de Saint-Blaise, qui vient d'être fermé, fut ouvert voici cinq ans, c'est-à-dire après l'avènement du régime national-socialiste en plein accord avec les autorités civiles qui se prévalaient alors d'une politique tolérante à l'égard des catholiques. "Les illusions d'il y a cinq ans, écrit à ce propos la Croix, organe officiel de l'Eglise de France, n'ont guère pu tenir contre les réalités accumulées depuis lors. Ce nouveau coup sera pour les Jésuites, pour le clergé, pour les familles catholiques, non pas une surprise, mais un avertissement à se préparer pour la suite".

D'autre part, la disparition de l'unique journal catholique de Berlin est considérée comme un événement symptomatique par les catholiques allemands et sa disparition est attribuée à la propagande antisémite.

Ils rappellent notamment que la Auerische Volkszeitung obligée aujourd'hui de cesser sa publication avait succédé à Germania, grand quotidien catholique, qui fut l'un des journaux allemands les plus influents du deuxième Reich.

Le congrès eucharistique d'Alger

Paris, 3 (P.C.Havas). — La nomination du cardinal Verdier comme légat au Congrès eucharistique d'Alger rehausse encore l'éclat des "assises spirituelles de l'empire".

On croit savoir que la désignation de l'archevêque de Paris est un des derniers actes du pontificat de Pie XI. C'est même pour se voir confier la légation que le prélat s'était rendu à Rome quelques jours avant la mort du Saint-Père et put ainsi se trouver à ses côtés lorsqu'il rendit le dernier soupir.

Organisé dans la métropole de l'Afrique française, le Congrès de l'empire prendra le caractère d'une manifestation de spiritualité catholique contre le paganisme raciste. Les chrétiens de toutes les terres françaises, sans distinction de couleur, y prendront part avec les missionnaires et les prêtres indigènes. Dès maintenant, une procession magnifique qui, sur plusieurs kilomètres, se déroulera de la basilique de Notre-Dame d'Afrique à la mer, est organisée en plein accord avec les autorités civiles. Le cortège sacré passera sous l'arc de triomphe élevé par les diocèses africains et des kilomètres de guirlandes de fleurs courront d'une maison à l'autre en l'honneur du Pape qui sera présent en la personne d'un légat français.

Société St-Jean-Baptiste de Montréal

ASSEMBLÉES DE LA SEMAINE

Le Conseil général de la Société demande aux sections de mettre à l'ordre du jour des assemblées du mois d'avril les questions suivantes:

1. L'organisation, dans chaque paroisse, de la candellette des livres, revues et disques pour l'Oeuvre du Livre et du disque français.
2. La diffusion du drapeau canadien-français, drapeau bleu royal, à croix blanche et à fleurs de lis, orné au nom du Sacré-Cœur.

LE LUNDI, 3 AVRIL

PAUL-EMILE-LAMARCHE: 13e assemblée régulière publique, à 8 h. du soir, au sous-sol de l'église St-Irénée, 3030 rue De-Ille.

ST-PHILOMÈNE: assemblée à 8 h. 15, à la salle paroissiale.

ST-ANTONIN: réunion bi-mensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, à l'angle des rues Snowdon et Coolbrook.

MERCURIER: éance du mois à 8 h. 15, au foyer, au sous-sol de l'église.

LE MARDI, 4 AVRIL

AU MONUMENT NATIONAL: grande assemblée en faveur de la tempérance, sous le patronage de S. E. Mgr Georges Gau-thier, archevêque coadjuteur de Montréal, sous la présidence d'honneur de M. C. Joseph Chaboussier, directeur de l'Action catholique diocésaine, et sous la présidence effective de M. Joseph Danseur, président général de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal. De nombreux orateurs, tel qu'annoncé déjà, porteront la parole. Toutes les sections et les associations nationales et catholiques, tant féminines que masculines, sont invitées à envoyer de nombreuses délégations. Entrée libre et pour tous.

N. D. DU T. S. SACREMENT: réunion régulière à 8 h. 15, à la salle Eymard, 4450 rue St-Hubert.

ST-FRANÇOIS-SOLANO: assemblée mensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.

LE MERCREDI, 5 AVRIL

T. S. SACREMENT de Lachine: séance du mois à 8 h. 15, à l'école des filles. Tous les membres sont priés d'être présents.

DE SALABERRY: assemblée régulière à 8 h. 15, à l'école St-Anselme, à l'angle des rues Hochelaga et Hogan.

LE JEUDI, 13 AVRIL

Grande assemblée au Monument National contre toute immigration, organisée par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, sous la présidence de M. Joseph Danseur, président général. De nombreux orateurs porteront la parole à cette importante réunion. Toutes les sections et les sociétés nationales sont invitées à organiser de nombreuses délégations pour assister à cette manifestation.

Concert de l'Ensemble vocal de la section Paul-Emile-Lamarche, paroisse de St-Irénée, sous la direction de M. Jean Charbonneau. Pour billets et renseignements, s'adresser à M. Roland Grandchamp, 3564 rue Notre-Dame ouest, W.L. 4408.

Le service postal aux antipodes

Ottawa, 3. (D.N.C.) — Norman McLarty, ministre des Postes, annonce qu'à partir du 1er avril, le Canada participera à l'extension du réseau aéro-postal de l'Empire, de Singapour à Hong-Kong, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

À l'avenir, les objets de première classe originaires du Canada à destination de ces pays seront acheminés, à partir de l'Amérique, par la voie de l'air, qui deviendra le mode usuel de transmission.

Le port des lettres sera de 6 cents par demi-once et celui des cartes postales, de 4 cents chacune. L'ancienne taxe sérieuse de 25 cents par demi-once pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a été abolie. Le public est prié de ne pas adresser d'objets de première classe quiconques sur les lettres pour indiquer la transmission par l'air, et il lui est recommandé d'employer de la papeterie usuelle.

Cet événement marque une autre étape dans l'histoire de l'aéro-poste, et le Canada se trouve maintenant à prendre part à ce grand service sur la plus longue route aérienne du monde. Cette extension sera sans doute suivie d'autres réalisations qui auront pour but le développement des communications aériennes dans l'Empire britannique.

Communiqué de la Metropolitan à ses détenteurs de polices —

LES FAITS SAILLANTS DE 1938

La Metropolitan Life Insurance Company est une compagnie mutuelle. L'unique objet qu'elle poursuit, c'est de rendre service à ses 29 millions de détenteurs de polices d'Assurance-Vie, polices qui, à la fin de l'an passé, assuraient des capitaux dépassant \$22,612,000,000.

En 1938, plus de \$566,300,000 ont été payés à des détenteurs de polices et à des bénéficiaires, tandis que \$176,000,000 ont été ajoutés aux réserves statutaires nécessitées pour faire face aux obligations qui découleront des polices actuelles. Les dividendes payés, en 1938, ont atteint la somme de \$103,940,000. Un montant encore plus considérable, à savoir: \$118,042,000, a été affecté au paiement des dividendes qui seront répartis en 1939.

Depuis 1927, la Metropolitan a versé plus de \$5,000,000,000 à des détenteurs de polices et à des bénéficiaires.

Les nouvelles polices émises l'an dernier, au nombre de 3,330,151, assuraient sur la vie plus de \$1,800,000,000.

L'actif détenu pour garantir les obligations contractées envers les détenteurs de polices et les bénéficiaires, actif qui comprend plus de 100,000 placements variés et soigneusement choisis, se monte à plus de \$4,900,000,000.

En 1938, l'un des articles du programme d'œuvres sociales de la Metropolitan comportait la distribution de 68 millions de brochures ayant trait à l'hygiène; c'était, en moyenne, la distribution d'une brochure par demi-seconde. Egalement, chaque mois, des annonces destinées à répandre les connaissances de l'hygiène étaient insérées, par la Compagnie, dans des périodiques dont la circulation globale dépassait, pour l'année, 300 millions d'exemplaires.

La Metropolitan est heureuse de profiter de toutes les occasions pour fournir à ses détenteurs de polices les renseignements qui peuvent les aider à mieux comprendre le fonctionnement de la Compagnie. Dans ce but, elle publie dans les pages de certains périodiques une série d'annonces éducatives, et elle cherche, par divers autres moyens, à renseigner ses détenteurs de polices. Une brochure qui sera distribuée sous peu donne un aperçu précis des progrès accomplis par la Metropolitan, en 1938. Nous nous empresserons de vous expédier un exemplaire, sur demande.

Relevé des affaires de la Metropolitan pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1938

ACTIF		PASSIF	
Valeurs de gouvernements	\$933,919,346.89	Réserves statutaires des polices	\$4,317,868,342.00
Gouvernement des Etats-Unis	\$868,608,893.16	Montant qui, augmenté des intérêts et des primes à venir, assure l'exécution des engagements contractés au titre des polices.	
Gouvernement du Canada	65,310,453.73	Dividendes aux détenteurs de polices	118,042,832.00
Autres valeurs	1,768,541,971.29	Mis en réserve pour paiement en 1939.	
Etats-Unis: Etats particuliers et villes	117,430,070.53	Réserve pour paiements à échoir au titre des contrats supplémentaires	90,504,443.44
Canada: provinces et villes	104,610,612.32	En réserve pour règlements de sinistres	21,155,521.99
Chemins de fer	590,984,033.71	Y compris les sinistres en instance de justification et le montant approximatif des sinistres non signalés.	
Services publics	589,927,007.34	Autres obligations au titre des polices	38,480,722.21
Etablissements industriels et divers	365,590,247.39	Y compris les réserves pour l'Assurance-Accident et Maladie; les dividendes laissés entre les mains de la Compagnie; les primes versées d'avance, etc.	
Actions	86,452,477.37	Obligations diverses	43,457,484.19
Toutes sont privilégiées ou garanties, sauf \$24,588.78.		Toutes celles qui ne sont pas comprises ci-dessus.	
Prêts hypothécaires sur immeubles	979,562,124.03	Surplus et réserve générale volontairement constituée	313,391,071.15
Primes	\$73,800,886.26	Ces fonds constituent une marge de sécurité — une provision pour parer aux éventualités non envisagées.	
Autres propriétés	905,761,237.77		
Prêts sur polices	526,263,387.92		
Immeubles	392,187,370.22		
Y compris les immeubles à l'usage de la Compagnie.			
En caisse	108,817,444.71		
Primes différées et arriérées	84,974,718.06		
Intérêts échus et courus, etc.	60,181,576.49		
TOTAL	\$4,942,900,416.98	TOTAL	\$4,942,900,416.98

Total de l'Assurance-Vie en cours

Assurance Ordinaire	\$11,856,261,130
Assurance Industrielle	7,550,316,755
Assurance de Groupe	3,505,825,709
TOTAL	\$22,912,403,594
Assurance-Accident et Maladie:	
Indemnités hebdomadaires	\$18,500,602
Capitaux assurés	\$1,449,927,200

Sommes payées aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices

Assurance Ordinaire	\$241,046,643.12
Assurance Industrielle	200,990,746.69
Assurance de Groupe en cas de Décès, en cas de Maladie, et Rentes Viagères de Groupe	60,703,329.57
Assurances Individuelles en cas d'Accidents et de Maladie	2,715,071.05
TOTAL	\$566,336,290.43
Total des nouvelles polices d'Assurance-Vie émises	3,330,151

Au Canada —

Ces faits importants qui marquent le travail de la compagnie au Canada, et qui sont inclus dans le précédent rapport, intéresseront tout spécialement les assurés canadiens de la Metropolitan et leurs bénéficiaires.



DIRECTION GÉNÉRALE AU CANADA:

OTTAWA

HARRY D. WRIGHT
Deuxième Vice-Président et Gérant pour le Canada.

Les placements de la Metropolitan faits au Canada se chiffraient, le 31 décembre 1938, à \$267,781,039.82.

...valeurs du Gouvernement du Canada:	\$ 65,310,453.73
...valeurs des provinces et des villes:	\$104,610,612.32
...tous les autres placements:	\$ 97,859,973.77

Le total des déboursés de la Metropolitan, au Canada, depuis qu'elle y fait affaires, plus les capitaux qu'elle a de placés au Canada, dépassent d'au delà de \$138,500,000 le total de ses encaissements en primes, au Canada.

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY

La Metropolitan est une organisation mutuelle. Ses biens sont gardés au profit de ses détenteurs de polices, et tout surplus partageable est remis à ses détenteurs de polices sous forme de dividendes.

Le Président du Conseil: FREDERICK H. ECKER

Le Président: LEROY A. LINCOLN

Siège Social: NEW-YORK

— DIRECTEURS —

JOSEPH P. KNAPP,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Crowell Publishing Company

FREDERICK H. ECKER,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Metropolitan Life Insurance Company

JOHN ANDERSON,
New-York, N.Y.
Président du Comité Exécutif,
Charles Pfizer & Co., Inc.

ALANSON B. HOUGHTON,
Coring, N.Y.

MITCHELL D. FOLLANSBEE,
Chicago, Ill.
Membre de l'Etude Légale de Follansbee,
Shorey and Schupp

JOSEPH P. DAY,
New-York, N.Y.
Président, Joseph P. Day, Inc., Real Estate

LANGDON P. MARVIN,
New-York, N.Y.
Membre de l'Etude Légale de Emmet,
Marvin and Martin

L. A. TASCHEREAU,
Québec, Canada,
Membre de l'Etude Légale de Taschereau,
Parent, Taschereau et Cannon

CHARLES M. SCHWAB,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Bethlehem Steel Corporation

WILLIAM L. DeBOST,
New-York, N.Y.
Président, Union Dime Savings Bank

JEREMIAH MILBANK,
New-York, N.Y.

D'ALTON CORRY COLEMAN,
Montréal, Canada,
Vice-Président Doyen,
Canadian Pacific Railway

NEWCOMB CARLTON,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Western Union Telegraph Company

LEROY A. LINCOLN,
New-York, N.Y.
Président, Metropolitan Life Insurance Company

HARRY W. CROFT,
Greenwich, Conn.

THOMAS H. BECK,
New-York, N.Y.
Président, Crowell Publishing Company

WALTER EWING HOPE,
New-York, N.Y.
Membre de l'Etude Légale Milbank,
Tweed and Hope

SAMUEL W. FORDYCE,
St. Louis, Mo.
Membre de l'Etude Légale de Fordyce,
White, Mayne, Williams and Hartman

CARROLL B. MERRIAM,
Topeka, Kans.
Directeur, Reconstruction Finance Corporation, et Président du Conseil, Central Trust Company of Topeka

GEORGE McANENY,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Title Guarantee and Trust Company

ROBERT V. FLEMING,
Washington, D.C.
Président et Président du Conseil,
Riggs National Bank

FREDERIC W. ECKER,
New-York, N.Y.
Vice-Président,
Metropolitan Life Insurance Company

WINTHROP W. ALDRICH,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
Chase National Bank of New York

EDWARD R. STETTINIUS, Jr.,
New-York, N.Y.
Président du Conseil,
United States Steel Corporation

"Corporation de garantie de titres et de fiducie"

M. le juge Boyer rejette l'intervention de procureur gén. — Il décide que Saint-Sulpice n'est pas créancier de la Corporation — Les certificats de participation aux hypothèques sont valides — Autorisation accordée au liquidateur de distribuer l'argent perçu conformément à ces certificats

M. le juge Boyer a rendu jugement samedi sur une requête du liquidateur dans l'affaire de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada. M. Scott, le liquidateur, demandait l'autorisation de distribuer le montant d'un prêt de la Corporation qu'il lui a remboursé, aux détenteurs de certificats de participation à l'hypothèque qui garantissent ce prêt. Le procureur général est intervenu pour contester la requête. Le juge a rejeté l'intervention en disant que les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, qui représentent le procureur général, ne sont pas créanciers de la Corporation; il a de plus accordé la requête du liquidateur et décidé que les certificats, dont la validité était contestée par le procureur général, sont valides. Ce jugement a une grande importance par le fait qu'il décide non seulement pour le cas particulier soumis mais pour tous les cas semblables, et il affecte donc les créanciers de la Corporation, qui sont plus de deux cents.

Voici le jugement: Attendu que le requérant ayant été payé en capital et intérêt d'une créance hypothécaire due par Dame Veuve Jos. Chas Wray à la compagnie en liquidation mais que cette dernière avait transportée à différentes personnes au moyen de ce qu'elle appelle des certificats de participation dont elle garantissait le paiement en capital et intérêt, s'adresse à la Cour pour être autorisée à distribuer les argent ainsi reçus aux personnes détenant les certificats de participation dans cette créance; et il demande, de plus, afin d'éviter de faire de nouveaux frais dans chaque cas semblable qui se présenterait à l'avenir, à être autorisé à distribuer et payer les argent qu'il pourra recevoir en paiement d'intérêt et de capital de toute autre hypothèque consentie à la compagnie en liquidation, aux porteurs de certificats de participation dans la créance hypothécaire ainsi payée, au lieu

Opposition du procureur général

Seul le procureur général de la Province, qui se prétend créancier de la compagnie, intervient, et, par sa contestation, s'oppose au mode de distribution préconisé par le liquidateur, en alléguant que les porteurs de certificats en question ne sont que des créanciers ordinaires et sans garantie.

Il s'agit donc de déterminer si le contestant agissant aux droits des Sulpiciens dont les biens ont été transportés au gouvernement provincial peut contester cette distribution, et, deuxièmement, si ces porteurs de certificats, en rapport avec une créance particulière, ont droit d'être payés par préférence à même la réalisation de cette même créance, à l'exclusion de porteurs de certificats se rapportant à une autre créance et des créanciers non porteurs de tels certificats. Le Gouvernement de la province de Québec, représenté par le contestant, est aux droits de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

Les deux créances de Saint-Sulpice

Les créances, transportées des Sulpiciens au gouvernement résultent des actes suivants:

Le Séminaire de Saint-Sulpice avait vendu un immense terrain à Prudential Realty Investment Company Limited, comprenant plusieurs numéros de cadastre, borné par quatre rues dans la meilleure partie résidentielle de Montréal et

demeurant créancier pour balance de prix de vente d'une somme de \$200,000 portant intérêt. La Prudential Realty Investment Company Limited revendit ce terrain en avril 1930 à un nommé Grimaldi qui y érigea la plus grande conciergerie de la Cité.

Grimaldi revendit cette propriété en 1930 à Haddon Hall Apartments Incorporated, qui, en 1934, la revendit à Davignon Delfosse, qui ne s'engagea pas à payer les hypothèques.

Cette somme de \$200,000 est encore due ainsi que des intérêts, et est une des créances transportées au gouvernement.

\$2 millions de prêts

La compagnie a d'abord prêté \$1,800,000 sur cette propriété par différents actes et à chacun de ces actes le Séminaire de Saint-Sulpice est intervenu pour donner et a donné priorité d'hypothèque.

Le 2 octobre 1930, la compagnie a prêté une somme additionnelle de \$200,000 sur cette même propriété. Le Séminaire de Saint-Sulpice est intervenu à cet acte, a reconnu à priorité d'hypothèque et a garanti le remboursement comme caution conjointe et solidaire de la moitié de cette somme.

Le 27 octobre 1932, le débiteur, évidemment, ayant fait défaut, le Séminaire de Saint-Sulpice donna à la compagnie son billet pour les \$100,000 en règlement de la même somme qu'il s'était engagé à payer, lequel billet fut finalement payé après renouvellement.

Le Séminaire prétend avoir subrogation pour cette somme et c'est la seconde créance transportée au gouvernement.

Aucun de ces actes ou faits ne démontre que la compagnie doive quoi que ce soit au Séminaire.

L'achat de Delfosse

Le contestant, toutefois, prétend que Delfosse n'était que le prête-nom de la compagnie, qu'il y aurait eu confusion et que la compagnie serait devenue débitrice.

En supposant que l'achat de Delfosse serait celui de la compagnie, Delfosse n'a assumé le paiement d'aucune dette ou charge grevant la propriété, et, partant, ni lui ni la compagnie ne peut dénier les créances invoquées par le contestant et la confusion, si elle existait, ne peut rendre la compagnie responsable, et le contestant resterait seulement comme auparavant avec une hypothèque sur la propriété. D'ailleurs, la compagnie n'a pas acheté la propriété sous le nom de Delfosse, bien qu'il fut son employé, car elle n'avait rien à y gagner alors que cet achat par Delfosse empêchait la vente prématurée sur Haddon Hall, qui a été peu de temps après mis en faillite, suivant les prétentions de l'avocat du contestant, et évitait le risque qu'on soulève la question de confusion invoquée aujourd'hui.

La corporation n'est pas débitrice

D'ailleurs, encore une fois, la confusion ne peut rendre la compagnie débitrice du Séminaire, qui reste avec une hypothèque sur la propriété, laquelle, au cas de vente judiciaire, ne pourrait avoir priorité sur la créance de la compagnie. Et c'est ce que le gouvernement provincial et le Séminaire ont compris, car, ni dans l'arrêté du cabinet provincial, ni dans la résolution du Séminaire, ni dans l'acte de transport, la compagnie n'est mentionnée comme débitrice des créances transportées.

Le gouvernement, en conséquence, n'est pas créancier de la compagnie et ne peut avoir qu'une deuxième hypothèque, n'ayant que ce qu'on appelle "la nuance valeur", car la propriété ne vaut pas aujourd'hui la créance de la compagnie, et les taxes, ainsi que l'avocat du contestant l'a prétendu et que ce dernier le comprend puisqu'il conclut à la nullité des certificats et à la distribution de tout l'actif entre tous les créanciers sans distinction.

Les certificats

Quant au mérite de la requête, le fait qu'aucun des douze cent quelques créanciers de la compagnie, et il doit y en avoir qui ne sont pas garantis, ne s'y oppose crée déjà une forte présomption en sa faveur, spécialement dans le cas actuel, i.e. cas d'application de la loi de liquidation où la distribution de l'actif est soumise à l'approbation des créanciers.

Il faut tout de même voir quelle est la position des créanciers, porteurs de certificats.

D'après sa charte, telle qu'amendée, la compagnie a le droit d'emprunter et de prêter pour elle-même et comme agent et fiduciaire, acheter et vendre des débiteurs et garantir, non seulement la validité, mais le remboursement de prêts et valeurs, et elle est soumise à la loi des clauses générales des compagnies et à celle des compagnies de fiducie, et le dernier statut ci-dessus mentionné, est à l'effet que:

"La compagnie peut, de temps à autre, faire des placements en son propre nom dans des prêts garantis par hypothèque... et la compagnie peut émettre des certificats donnant droit aux porteurs d'icelles à participation dans tels placements jusqu'à concurrence du montant mentionné dans chaque certificat, et, de ce moment, la compagnie détiendra ces placements en fiducie pour le bénéfice des porteurs de certificats et les créanciers présents et futurs de la compagnie n'auront aucun droit sur tels placements, tant que les réclamations des porteurs de certificats émis en rapport avec chaque placement n'auront pas été préalablement payés".

La compagnie a fait des prêts garantis par hypothèque en son

Protestation de la Chambre de commerce cadette de Val d'Or à M. King

VAL-D'OR, 31 mars (par courrier) — La Chambre de commerce cadette de Val-d'Or a adressé le message suivant à M. Mackenzie King: Val d'Or, Abitibi.

Très Hon. William Lyon Mackenzie King, Premier Ministre du Canada, Hôtel du Parlement, Ottawa.

La Chambre de Commerce de Val-d'Or, (Chambre cadette) proteste énergiquement contre la déclaration faite par le premier ministre du Canada et les chefs des autres partis fédéraux par laquelle ils consentent à engager d'eux-mêmes le Canada dans un conflit provenant d'une attaque dirigée contre l'Angleterre.

B. ARCHAMBAULT, secrétaire-adjoint.

La colonie canadienne de New-York accueille le cardinal Villeneuve

Son Eminence dit quelques mots, du haut de la chaire de la paroisse St-Jean-Baptiste

New-York, 3 (D. N. C.). — Son Eminence le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec, fut reçu officiellement par les autorités de la ville de New-York, le 30 mars, en débarquant du Normandie, de retour de Rome.

Une escouade d'agents de police sous la direction personnelle du commissaire-adjoint de la police municipale de New-York lui formaient une escorte d'honneur.

Plusieurs personnalités de la métropole étaient au port pour recevoir Son Eminence avec sa suite, qui comprenait, outre M. l'abbé Nicole, son secrétaire, MM. les abbés J.-T. Lachance, Calixte Landry, Rodrigue Claude et A. Chabot, qui firent la traversée avec le cardinal.

La colonie canadienne de New-York se rendit en grand nombre, pour souhaiter la bienvenue à Son Eminence.

Dans l'assistance, on remarquait entre autres plusieurs Pères du Saint-Sacrement, les RR. PP. John Graham, S.S.S., curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de New-York, le R. P. Gagnon, S.S.S., le R. P. Léo Boismenu, S.S.S., curé de Sherbrooke et prédicateur de la retraite française à l'église St-Jean-Baptiste, ainsi que M. l'abbé James Cantin.

L'aumônier du port de New-York, M. l'abbé J. O'Donnell, était l'hôte. En plus, on voyait les représentants des chemins de fer Canadiens Nationaux, M. Louis Brunet, et du Pacifique Canadien.

Une escouade d'agents de police en motocyclettes accompagna Son Eminence et sa suite au presbytère des Pères du Saint-Sacrement, coin avenue Lexington et 76ème rue. Des instructions spéciales avaient été données par le commissaire de police Valentine d'arrêter toute circulation sur le passage du cardinal.

Dans l'après-midi, Son Eminence visita l'hôpital de la Miséricorde où les religieuses sont presque toutes canadiennes-françaises.

Le soir, il nous reçut quelques minutes avec quelques membres de la colonie au presbytère des Pères du Saint-Sacrement.

Malheureusement, un mauvais rhume contracté durant la traversée l'obligea à couper court tout en retard, car il devait parler du haut de la chaire quelques minutes plus tard et désirait préserver sa voix pour cette circonstance. Le cardinal nous parla de la Pologne qu'il a visitée durant son voyage en Europe. Il n'a trouvé que des mots d'éloges pour ce qu'il y a vu. Un fait qui semble l'avoir spécialement frappé, c'est que tout le monde semble parler français et que la culture française est, de toutes, la mieux vue, en Pologne.

"A Rome, nous dit-il, nous arrivions conscients de notre grave responsabilité. Notre intention était et fut toujours de choisir celui parmi nous qui pût remplir les devoirs du Pontificat le mieux possible."

A chacune de nos questions un nom revenait toujours: le cardinal Pacelli. "Un saint homme, qui a beaucoup voyagé, qui parle sept langues, qui connaît d'avance les obstacles et dont l'initiative impressionnait chacun de nous."

Nous faisons remarquer à Son Eminence que plusieurs journaux l'avaient mentionné comme candidat possible au siège de Saint-Pierre. Il nous répondit en souriant: "Il est heureux pour l'Eglise que les cardinaux élisent les papes et non pas les journalistes." Il ajouta tout de suite que le Devoir fut presque le seul à ne pas faire écho aux rumeurs prématurées.

Il nous pria de l'excuser, car, après le sermon, quelques minutes plus tard, il devait se remettre en route pour Montréal le soir même, pour "voir ma petite sœur et la convaincre que je ne suis pas pape".

Avant de quitter New-York, le cardinal dit quelques mots aux membres de la retraite française conduite par le R. P. Léo Boismenu, S.S.S., de la chaire de l'église St-Jean-Baptiste.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: BELAIR 3361

Chez DUPUIS Plateau 5151 local 202

"PRET"...

c'est le mot d'ordre de notre rayon d'équipement pour

Scouts Catholiques

(diocèse de Montréal)

Il nous fait plaisir de rappeler à notre clientèle que nous avons le privilège de la distribution autorisée du costume et des accessoires pour SCOUTS CATHOLIQUES, LOUVETEAUX du diocèse de Montréal.

Ce rayon est situé au comptoir des articles pour garçons, rez-de-chaussée, De Montigny.

Nous invitons tous les SCOUTS CATHOLIQUES et LOUVETEAUX de Montréal à venir faire leurs achats chez DUPUIS... ils seront servis de façon rapide et courtoise... car nous sommes toujours



PRETS...

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS président. A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

EXAMEN DE LA VUE

J. O. Giroux, O.D.

Membre de l'A.E.P.O. de Paris.

Optométriste-Opticien diplômé assisté de:

A. Philie, I. Rodrigue,

J. Hotte,

Optométristes et Opticiens adjoints

Spécialistes en ajustement de lunettes

BUREAUX DE CONSULTATIONS CHEZ Dupuis Frères

MONTREAL

Mlle Eve Curie à Montréal

L'auteur de "Marie Curie" donnera des causeries au Cercle Universitaire et au His Majesty's

Mlle Eve Curie, fille des célèbres savants Marie et Pierre Curie et sœur de Mme Irène Joliot-Curie dont les deux noms sont attachés à la découverte du radium, est de passage à Montréal. Mlle Curie elle-même est une personnalité bien connue à Paris. Elle est l'auteur d'un livre sur sa mère, qui a été traduit en plusieurs langues.

Mlle Curie sera l'invitée d'honneur, ce soir, à un dîner offert au Cercle Universitaire par l'Institut du radium.

En cette circonstance, Mlle Curie donnera une causerie en français. Elle parlera de nouveau, demain soir, en anglais cette fois, au His Majesty's, sous les auspices des Canadian Girl Guides. Mlle Curie a reçu hier, au Mont-Royal, le Dr Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du radium, ainsi que quelques journalistes.

Mlle Curie vient de faire une tournée à New-York, Chicago, Detroit et autres grandes villes américaines. De Montréal, elle se dirigera vers Toronto.

Mort du curé de Pointe-Claire

La translation des restes de M. l'abbé Herménégilde Mongeau, curé de la paroisse St-Joachim, Pointe-Claire, aura lieu, du presbytère à l'église paroissiale, demain après-midi, à 4 heures. S. Exc. Mgr Deschamps, évêque auxiliaire du diocèse, chantera le service, mercredi matin à 9 heures.

M. le curé Mongeau est décédé presque subitement, hier après-midi, à l'âge de 73 ans. Il s'est affaibli durant la messe de 7 heures, hier matin, pendant qu'il faisait son prône. Il a été immédiatement administré, dans l'église même, par M. l'abbé Pierre Larente, vicaire de la paroisse. Il fut ensuite transporté sur une civière, au presbytère où il expira à 2 h. 15 de l'après-midi. Le Dr Alexandre Bourgeau, mandé d'urgence, déclara que M. l'abbé Mongeau avait succombé à une congestion cérébrale. Le défunt était né à St-Basile-le-Grand. Il avait fait ses études au Séminaire de Joliette.

Il avait été élevé au sacerdoce, le 11 juin 1892, par Mgr Paul Bruchési. Il avait été successivement vicaire à la Pointe St-Charles, et à Sainte-Brigitte, puis aumônier pendant 11 ans à St-Jean-de-Dieu, enfin curé à St-Charles de Pointe-Claire.

Survivent à M. le curé Mongeau: deux sœurs, Mme Aimé Guérin et Mme Henri Lamoureux, de Montréal; un frère, M. Wilfrid Mongeau, de St-Basile-le-Grand.

Un souvenir de petits amis

Jules et Juliette, frère et sœur, ont fait ensemble leur Première Communion. Et comme ils ont des amis, leurs parents ont cru à propos, à cette occasion, de commander chez Granger Frères une centaine de belles images-souvenirs portant imprimés au verso le nom de l'enfant, son âge, la date de sa Première Communion.

L'usage de donner des images-souvenirs pieuses se répand de plus en plus dans nos bonnes familles canadiennes-françaises, et avec raison d'ailleurs car la Première Communion est, à n'en pas douter, le plus grand événement de la vie enfantine.

La maison Granger fait imprimer sur commande ces images-souvenirs à des prix fort modérés. Granger Frères se charge également des travaux d'imprimerie et de gravure sur cuivre: cartes d'invitation à une ordination, à une profession religieuse, cartes de remerciements pour cadeaux reçus etc.

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de

J. A. DÉSAY,

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal

STIMULE ET RAFRAÎCHIT



VAUT 2 FOIS SON PRIX

MATERIAUX de CONSTRUCTION, LUSTRES d'ECLAIRAGE, POELES, AVERTISSEURS CONTRE LE FEU

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES en gros

5632, ave. du Parc

MONTREAL

Ca. 5731

REFRIGERATION, AMPOULES, LESSIVEUSES, GLACIERES, RADIOS